

**LOISIRS A3**

**Le dialogue de sourds se poursuit à St-François-Xavier**

**BASEBALL D1**

**La série pour le championnat de l'Américaine débute**



Dave Strieb sera le lanceur partant pour les Blue Jays de Toronto, qui font face aux Athletics d'Oakland.

**POLICE A6**

**L'agent Gravel lavé de tout blâme à Drummondville**

**ÉCONOMIE B7**

**800 millions \$ attendent d'être investis**

**NOUVELLE TAXE D7**

**Ottawa prévoit embaucher 3900 percepteurs**



Le ministre fédéral Otto Jelinek.

**ENTREVUE A2**

**Julie Trudel... du génie, mais pas que des sciences**



**MÉTÉO A2**

(27<sup>e</sup> jour de l'année)

**Nuageux: 0 à 14 C**  
**Lever du soleil: 6h47**  
**Coucher du soleil: 18h24**  
**Demain: nuageux**

Débrayages illégaux dans le secteur de la santé

## Les établissements forcés d'appliquer les sanctions

Québec (d'après PC)

La trentaine de directeurs généraux d'établissements de santé représentant les diverses régions du Québec sont sortis d'une réunion de quatre heures, hier à Québec, avec des consignes claires: les coupures salariales commenceront le 12 ou le 19 octobre, et l'interruption du prélèvement de la cotisation syndicale débutera sur la prochaine paye, dans les établissements qui n'ont pas encore pris cette mesure.

Quant à l'épineuse question des coupures des années d'ancienneté, les directeurs généraux se sont entendus pour faire connaître à chaque syndicat, d'ici le 27 octobre, le nombre exact d'années perdues.

«L'objectif de la réunion n'était pas de discuter de l'application ou non de la loi 160, mais comment l'appliquer», a déclaré, hier, Michel Clérout, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec.

«Il reste quelques détails légaux à vérifier: qui sera considéré comme au travail ou non durant la période de grève? Des décisions seront prises dans quelques jours», a ajouté M. Clérout.

C'est par lettre accompagnant le chèque de paye ou par affichage que les différents directeurs généraux fe-

ront connaître aux syndiqués le nombre d'années d'ancienneté perdues au cours de la grève illégale de septembre dernier. La grève des infirmières a duré sept jours, mais le décret sur la perte d'ancienneté s'applique à partir de la quatrième journée.

**Impact négatif**

L'AHQ et les directeurs d'établissements sont conscients de l'impact négatif qu'apporteront les coupures d'ancienneté sur les relations de travail dans chaque institution, admet M. Clérout.

«Au début, les directeurs d'établissements se sont interrogés sur la volonté réelle du gouvernement d'appliquer la loi 160. Mais deux incidents les ont convaincus: le refus systématique du gouvernement de négocier durant la grève illégale, et la lettre du sous-ministre André Dicaire du 27 septembre dernier», poursuit le porte-parole de l'AHQ.

«Les coupures d'ancienneté? Ça me rend malade. Mais à moins d'un changement à la loi, il va falloir l'appliquer, on n'a pas le choix», affirmait hier matin M. Gaston Boudreault, directeur général de l'hôpital Christ-Roi, à Vanier.

M. Boudreault, comme tous les autres directeurs, s'attend à une avalanche de griefs dès que seront connues les coupures d'ancienneté.

La loi 160 a été adoptée en 1986, à

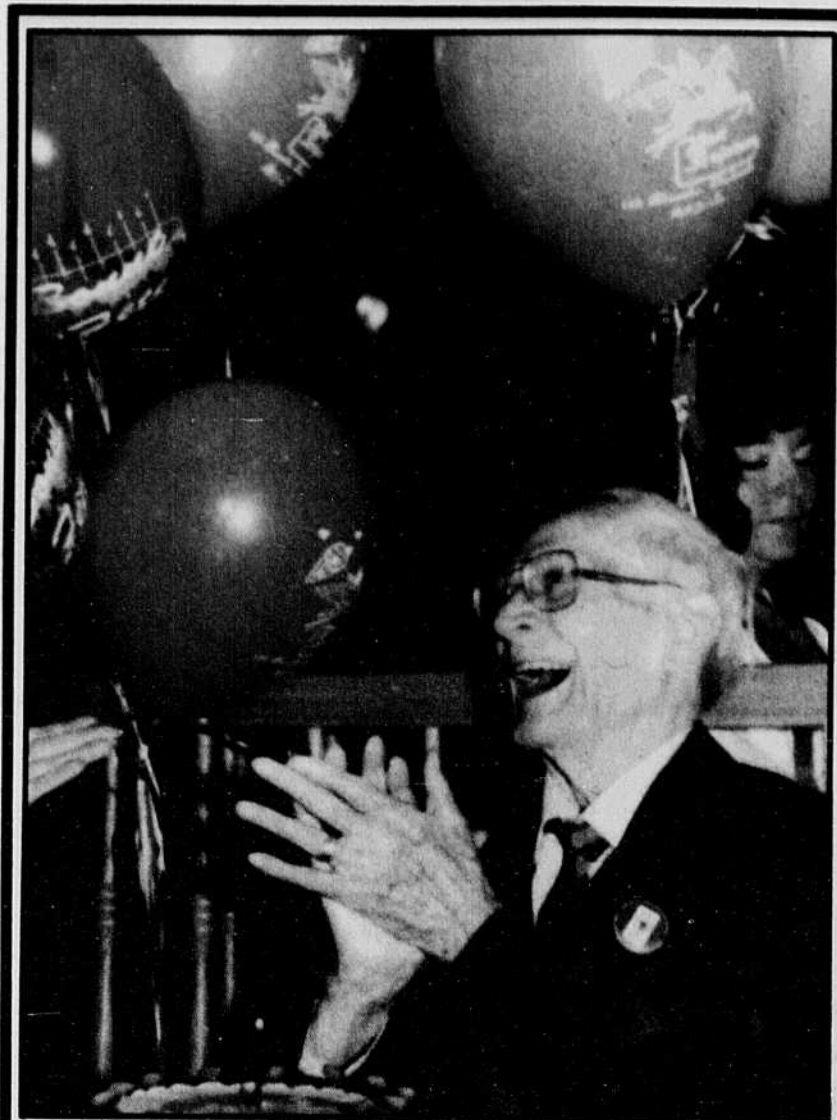
la veille d'une grève qui devait avoir lieu dans le secteur de la santé. Cette loi, qui n'avait jamais été appliquée encore, prévoit des sanctions sévères en cas de grève illégale: perte de deux jours de salaire par jour de grève, interruption du prélèvement de la cotisation syndicale, perte d'un an d'ancienneté par jour de grève.

Les mesures que s'approprient à appliquer les directeurs d'hôpitaux, de centres d'accueil, de CLSC, concernent autant les syndiqués de la FIQ que ceux de la FAS, de la CSN, de la CEQ.

**Appauvrissement**

L'application de la loi risque d'avoir des effets sérieux sur les finances des syndicats et par le fait même, les services offerts à leurs membres. Si bien que cette semaine, différentes organisations s'évertuent à trouver un moyen de récupérer les cotisations syndicales que plusieurs employeurs ne perçoivent plus automatiquement.

La vice-présidente de la CSN, Mme Monique Simard, estime que les syndicats, les fédérations et la centrale seront privés de plusieurs millions de dollars s'ils ne trouvent pas de moyens pour percevoir la cotisation des syndiqués. A la Centrale des professionnels de la santé, ce sont 450 000 \$ qui manqueront aux coffres puisque les 5,000 membres ont fait une journée de grève illégale.



Déjà fidèle à son habitude, le chroniqueur Jean-Paul Ricard prouve encore aujourd'hui qu'avec lui, les secrets sont plutôt mal gardés. Même Cyrénus Lessard, qui célébrait hier son 104<sup>e</sup> anniversaire de naissance, n'a pu garder pour lui seul le secret de sa longévité. Et tout le monde peut maintenant en profiter... en page B 5.

## Le secret de Cyrénus

L'ambassade de RFA à Prague encore débordée

## Nouvelle vague de réfugiés

Prague (AP, AFP, Reuter)

Plus de 3000 Allemands de l'Est étaient retranchés, ce matin, dans l'ambassade de RFA à Prague (Tchécoslovaquie) et plusieurs centaines d'autres affluaient dans l'enceinte de la mission, ont annoncé des employés de l'ambassade.

«Nous voulons entrer!», criaient des réfugiés. D'autres scandaient le mot «liberté» en attendant sous la pluie d'être admis dans l'ambassade que plus de 5000 de leurs compatriotes avaient quittée dimanche.

Des témoins ont rapporté que des policiers avaient tenté, hier soir, d'empêcher plusieurs centaines de réfugiés est-allemands d'escalader une barrière à l'arrière de l'ambassade. La police n'a néanmoins pas essayé

de bloquer l'accès à l'entrée principale de la mission.

L'ambassadeur ouest-allemand, Hermann Huber, est descendu dans les jardins de l'ambassade et a demandé aux policiers de ne pas intervenir, demande satisfaite selon les témoins.

Cent cinquante jeunes Allemands de l'Est ont emprunté la rue étroite menant à l'ambassade avant de se rassembler devant l'entrée principale de la mission.

De nombreux réfugiés, pour la plupart âgés de 20 à 30 ans, sont arrivés sur place en taxi, après être arrivés en train en Tchécoslovaquie.

Les 45 tentes utilisées par des réfugiés partis dimanche sont occupées par les nouveaux venus, alors que des femmes ainsi que des enfants ont été autorisés à dormir à l'intérieur de la mission.

La Tchécoslovaquie a accusé, hier, la RFA d'avoir enfreint un accord selon lequel elle s'engageait à ne plus laisser entrer de nouveaux réfugiés dans l'ambassade si 5000 autres Allemands de l'Est étaient autorisés à partir en toute liberté pour l'Ouest.

«Malgré tous les efforts des gouvernements est-allemand et tchécoslovaque, ce problème n'a pas été définitivement résolu», a rapporté l'agence de presse CTK.

Hier soir, le ton est de nouveau monté lorsque la RDA a officiellement protesté contre ce nouvel exode et a exigé des autorités ouest-allemandes qu'elles expulsent de ses ambassades les nouveaux réfugiés.

## En Cour pour avoir fumé à l'hôpital...

Gérald PRINCE Drummondville

Soupçonné d'avoir fumé au travail malgré la loi, un employé de l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville a comparu en Cour pénale du Québec, hier, sous deux accusations relatives à la loi de protection des non-fumeurs.

Le fumeur, un homme d'une quarantaine d'années, est accusé d'avoir, le 31 janvier 1989, grillé une cigarette à un comptoir accessible aux bénéficiaires du Pavillon d'Youville, une institution pour personnes hospitalisées pour de longues durées, qui jouxte l'hôpital.

De plus, il a été accusé d'avoir entravé le travail d'un fonctionnaire chargé de l'application de la loi sur la protection des non-fumeurs.

Selon les quelques informations obtenues, l'homme aurait continué de fumer à son travail, malgré l'application de la loi sur les non-fumeurs, et il aurait camouflé ses mégots dans un cendrier caché dans une armoire.

Interpellé par un agent de sécurité de l'hôpital chargé de faire appliquer la loi sur les non-fumeurs, il aurait tenté de le détourner de sa cachette.

Devant le juge Michel Babin, hier, l'homme a plaidé non coupable aux deux infractions. Son procès a été fixé au 18 décembre.



Un Allemand de l'Est tente de gagner l'ambassade de RFA à Prague, mais la résistance d'un policier tchécoslovaque est tenace.

## Vivants après 4 mois de dérive en mer

Wellington, N.-Z. (AFP)

Un Américain et trois Néo-Zélandais, que l'on croyait morts, ont été retrouvés vivants hier sur l'île de la Grande-Barrière (nord de la Nouvelle-Zélande) après avoir dérivé pendant quatre mois sur un trimaran renversé dans le Pacifique Sud, a annoncé la police à Wellington.

Leur bateau s'est échoué dimanche soir sur le rivage et l'un des naufragés a contacté hier matin le seul officier de police de l'île.

Après leur épreuve de 123 jours, les quatre hommes, âgés de 30 à 40 ans, sont apparus à la télévision, maigres et affaiblis, mais apparemment en forme. Ils ont déclaré qu'ils avaient survécu en mangeant des oiseaux de mer et des algues, en plus du stock de provisions restant à bord: des pommes, des kiwis, du riz moisi, des cannettes de boissons et une très petite quantité d'eau.

**Disparition**

Jim Nalepka, âgé de 38 ans, un Américain originaire de Minneapolis-St. Paul et travaillant en Nouvelle-Zélande, et ses trois compagnons néo-zélandais (John Glennie, propriétaire et skipper du trimaran, Phil-

lip Hoffman et Richard Hellriegel) avaient quitté la Nouvelle-Zélande le 1er juin à bord du Rose Noelle, un trimaran de 13 mètres, et espéraient atteindre Tonga en trois semaines. Le 24 juin, leur disparition était signalée.

Des recherches aériennes, effectuées dans la zone d'où était parti leur dernier message radio, s'étaient avérées vaines, et les quatre navigateurs avaient été considérés comme morts.

Le skipper qui avait conçu le trimaran pour des longs voyages a expliqué qu'ils avaient été pris dans une tempête au bout de trois jours de traversée et que le bateau s'était renversé à environ 1300 km à l'est de la Ligne internationale de changement de date.

Les quatre hommes sont restés une journée enfermés à l'intérieur du bateau, avant de pouvoir percer le fond de l'embarcation. M. Glennie a alors pu activer une balise de détresse et les quatre naufragés espéraient être sauvés en une semaine.

Dans la cabine arrière, il restait une zone sèche grande comme un lit de deux personnes, où ils ont pu entreposer leurs provisions, alors que l'eau arrivait à hauteur des genoux dans le reste de la cabine.

Ils ont d'abord limité leur ration quotidienne à un fruit, trois cuillerées de riz et moins d'un décilitre de liquide par personne. Ensuite, lorsqu'ils ont compris que les secours n'arriveraient pas, ils ont tenté de recueillir de l'eau de pluie dans un vêtement et d'attraper du poisson. Ils ont ensuite réussi à récupérer des bouteilles de gaz dans la cabine et à installer une gazinière de fortune.



Trois des quatre rescapés du trimaran: Phillip Hoffman, Rick Hellriegel et l'Américain James Nalepka.

moi, je donne

O C T O B R E 1 9 8 9



**Centraide ESTRIE**  
Pour mieux vivre ensemble!

819.569.9281

15<sup>e</sup> CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

Gagnante de plusieurs prix dans des expositions scientifiques

# Les sciences mènent Julie Trudel vers le génie

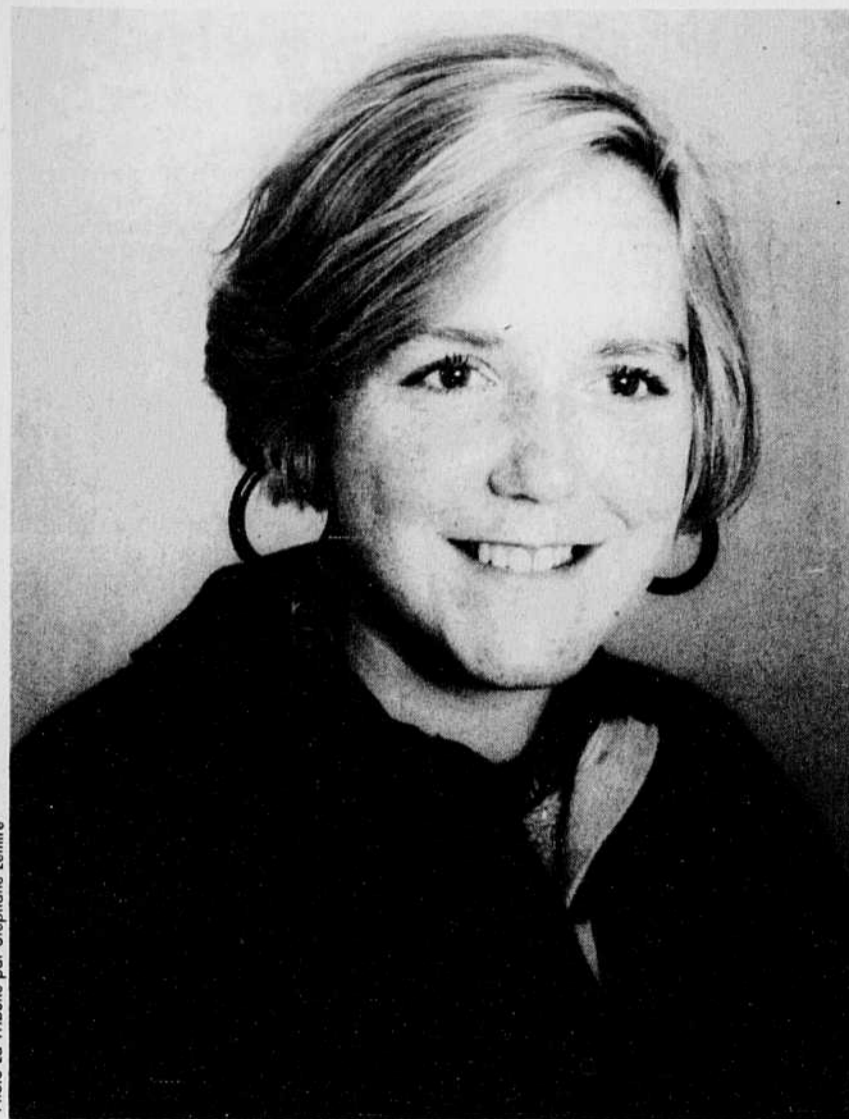


Photo La Tribune par Stéphanie Lemire

Julie Trudel: «Il y a plein de ressources autour de nous et nous ne le savons pas. Il y a plein de personnes qui peuvent nous aider et qui expriment un véritable plaisir à le faire.»

Michel RONDEAU Sherbrooke

Julie Trudel, qui accumule les prix et les mentions dans des expositions scientifiques au Québec, au Canada, en Angleterre, en France, n'avait pas d'intérêt pour une carrière en sciences il y a quelques années.

Cette collégienne du Séminaire de Sherbrooke, qui participe, depuis son secondaire au Collège Mont-Notre-Dame, à des expositions scientifiques a fait cette révélation hier.

Une révélation qui étonne tout autant que la suivante: «Il n'y a pas de scientifiques dans ma famille». Les premiers pas qu'elle a franchis en direction des sciences n'étaient pas le fruit d'une stimulation particulière de ses parents, confie-t-elle.

Et encore: «Je ne veux pas être qu'en sciences!»

### Mérite partagé

Le mérite qu'on lui reconnaît, elle veut le partager avec ceux et celles qui lui ont fait découvrir les sciences et avec les chercheurs qui l'ont supportée dans ses démarches: ses professeurs, qui ont éveillé son intérêt, ses copines avec qui elle a entrepris ses premières recherches scientifiques, ses parents, qui facilitent ses déplacements un peu partout en la conduisant dans les universités, à l'aéroport et ailleurs.

Julie Trudel a aussi obtenu la collaboration des professeurs Christian Roy, Esteban Chornet et Pierre-Claude Aitcin. Ces deux derniers sont des chercheurs de renom de l'Université de Sherbrooke; le premier, autrefois de l'Université de Sherbrooke, se trouve maintenant à l'université Laval.

Ces professeurs l'ont renseignée, lui ont remis thèses et articles, lui ont prêté leurs laboratoires. «Il y a plein de ressources autour de nous et nous ne le savons pas. Il y a plein de personnes qui peuvent nous aider et qui expriment un véritable plaisir à le faire.»

Des mentions, des prix, des voyages, Julie Trudel en a gagné plusieurs grâce à son talent à vulgariser des sujets scientifiques. Le savon, la corrosion, le béton, la pyrolyse sont autant de sujets qu'elle a scrutés pour ses exposés lors des événements scientifiques regroupant des jeunes. Avec François Ménard, autre élève du Séminaire, elle a participé à la Conférence mondiale de l'énergie, à Montréal, il y a peu.

### Récompenses

Beaucoup d'occasions de tirer fierté de ce qu'elle fait?

«Je ne suis pas toujours fière de ce que je fais. La dernière fois, avec la pyrolyse, je sentais plusieurs faiblesses dans mon exposé. J'avais décidé de participer à l'Expo-sciences régionale à la dernière minute et je n'avais préparé mon projet que pendant deux mois. Heureusement que les questions du public me permettaient de prendre conscience de mes faiblesses, car j'ai pu récupérer un peu avant la venue des juges.»

Elle a gagné néanmoins. Les voyages que permettent de tels succès sont intéressants, avoue-t-elle. En France, cet été, c'était une exposition où il n'y avait pas de compétition. «J'ai vécu cette expérience davantage au niveau social. Nous avions la chance de rencontrer des jeunes de 40 pays. Nous pouvions aussi, au plan scientifique, constater ce qui se fait ailleurs.»

Une expérience plus dégagée, donc, que les étapes de l'Expo-sciences régionale, de la Pan-québécoise, de la Pan-canadienne.

Au sujet de cette dernière, Julie lance: «Elle est terrible!» Les enjeux sont grands! Prix, bourses, honneurs, voyages suscitent de tels espoirs que l'exposition devient stressante, car les jeunes veulent gagner.

A bannir? A éviter?

«Non, le stress, il faut le vivre. Il faut être évaluée pour connaître la valeur de son projet.»

### Pas qu'en sciences

En protestant qu'elle ne veut pas être qu'en sciences, Julie Trudel confie qu'elle a besoin de contacts sociaux et elle s'implique socialement.

«Je suis membre de l'équipe du conseil des étudiants du collégial. Mon dossier particulier à l'Association: celui de la pédagogie.»

«Plus tard, je ne me vois pas prise dans un laboratoire, toujours avec les mêmes personnes. Je veux encore trouver une vie sociale à l'extérieur.»

Compte tenu de l'importance qu'elle accorde à ses relations avec son entourage, Julie confie qu'elle sent parfois son succès comme un poids. «Je ne voudrais pas indisposer mes amis», exprime-t-elle sur un ton un peu inquiet.

Et les journalistes qui l'assaillent périodiquement, comment voit-elle leur démarche? «Ca fait plaisir, mais...» Quand on acquiert une certaine notoriété, on a du même coup une autre responsabilité, fait-elle comprendre. «Je pourrais dire n'importe quoi, n'est-ce pas?»

Côté loisir, Julie prend des cours de saxophone. «J'ai suivi des cours pendant deux ans. Je veux connaître l'instrument. Mes goûts pour la musique oscillent entre le pop et le jazz. Evidemment, dans les périodes où les sciences prennent davantage de mon temps, je saute mes cours de musique pendant quelques semaines.»

Il arrive que ses notes en classe faiblissent quand elle accumule les activités, mais jamais pour annoncer un échec. «Ca inquiète un peu mes parents, en particulier ma mère, qui est très nerveuse», dit-elle en riant.

Enfin, la jeune fille qui n'avait pas envie de faire carrière en sciences, jadis, qui n'a toujours pas l'intention de s'embarquer en sciences, vient de travailler, l'été dernier, avec le professeur Pierre-Claude Aitcin. Et elle entrera en génie à l'Université de Sherbrooke, l'an prochain.

## METEO

Montréal

Voici le bulletin météorologique pour la province de Québec émis par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain, mercredi.

Un front arctique associé à une autre dépression sur la baie James balayera la province d'ouest en est aujourd'hui. Il nous amènera d'abord des averses dispersées puis des flocons de neige.

Ce front sera également accompagné de vents vifs du nord-ouest et des températures à la baisse.

Ces conditions persisteront demain.

**Estrie-Beauce, Québec, La Tuque, Réservoirs de Laurentides:** nuageux avec éclaircies et quelques averses. Max.: 12 à 14. Min.: près de 0. Vents de l'ouest de 30 à 60 km-h. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et averses dispersées ou chutes de neige. Ventoux.

**Montréal, Trois-Rivières et Drummondville:** nuageux avec fréquents éclaircies et possibilité d'une averse. Max.: près de 12. Min.: près de 2. Vents de l'ouest de 30 à 60 km-h. Risque de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

**Laurentides:** nuageux avec quelques averses ou chutes de neige fondante. Max.: près de 10. Min.: 0 à 2. Vents de l'ouest de 30 à 60 km-h. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige.

**Ottawa-Hull-Cornwall:** nuageux avec quelques éclaircies et possibilité d'averses. Max.: 8. Min.: près de 2. Vents de l'ouest de 30 à 60 km-h. Risque de précipitations: 30 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

**Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin:** nuageux avec quelques averses ou orages se changeant en quelques averses de neige. Max.: près de 0. Min.: -3 à -6. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et ventoux. Possibilité de chutes de neige.

**Pontiac-Gatineau et Lièvres:** nuageux avec éclaircies et flocons de neige. Max.: 3 à 6. Min.: près de 0. Vents de l'ouest de 30 à 60 km-h. Risque de précipitations: 40 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et ventoux. Possibilité de chutes de neige ou de neige fondante.

**La-Croix, Saguenay, Charlevoix et Rivière-du-Loup:** nuageux avec éclaircies et quelques averses. Max.: 10 à 14. Min.: près de 0. Vents modérés d'ouest de 30 à 60 km-h en milieu de nuit. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige.

### Dans le monde.

Amsterdam	14	11	Athènes	25	18
Bahrein	35	26	Bangkok	34	25
Beyrouth	29	20	Berlin	13	6
Bogota	19	4	Bruxelles	18	6
Buenos Aires	23	15	Copenhague	14	11
Dublin	15	10	Francfort	17	11
Genève	18	9	Helsinki	7	4
Hong Kong	27	26	Honolulu	31	22
Islamabad	33	15	Istanbul	15	12
Jakarta	34	24	Jérusalem	28	15
Johannesburg	29	14	Kiev	7	1
Kuala Lumpur	33	23	Le Caire	32	22
Lima	19	14	Lisbonne	25	17
London	16	12	Madrid	24	10
Manille	30	24	Mexico	25	10
Montevideo	24	14	Moscou	7	2
Nicosie	34	18	Oslo	15	6
Paris	18	13	Perth	15	10
Rio	24	16	Rome	23	10
Santiago	25	6	Sao Paulo	22	13
Séoul	23	14	Singapour	31	26
Stockholm	12	6	Sydney	18	13
Taipei	28	21	Tel Aviv	30	20
Tokyo	20	19	Varsovie	11	24
Vienne	16	12			

## INDEX

Arts:	D-6
Carrières et professions:	B-6
Décès:	C-6
Économie:	B-7
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-1
Secrets mal gardés:	B-5
Sports:	D-1
Vivre en 89:	B-4

## La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones: 564-0999  
Petites annonces: 564-5450  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**ADMINISTRATION**  
Jean-Guy Dubuc  
Président et éditeur  
Jean-Guy Farah  
Vice-président  
Finances et administration

**RÉDACTION**  
Jean Vigneault  
Rédacteur en chef  
Roch Bilodeau  
Chef éditorial-adjoint  
Pierre-Yvan Bégin  
Chef des nouvelles  
Maurice Cloutier  
Rédacteur-chef nouvelles  
Stéphane Lavallée  
Chef de bureau  
Denis Massier  
Directeur des pages sportives

**PUBLICITÉ**  
J. Bertin St-Amand  
Directeur marketing  
Jean-François Rouleau  
Directeur des ventes

**PRODUCTION**  
Jean-Pierre Robitaille  
Directeur de la production  
J. Jacques Delorme  
Chef des opérations  
Gérard Pépin  
Adjoint  
Gaston Grenier  
Adjoint  
Benoît Côté  
Chef presser

**COMPTABILITÉ**  
André Corriveau  
Chef comptable  
Julienne Poulin  
Gérante du crédit

**TIRAGE**  
Jean-Nil Laplante  
Directeur du tirage  
André Casteau  
Adjoint au directeur

**GÉRANTS DE DISTRICT**  
Pierre-Alain Dion  
Jacques Faucher  
Michèle Fournier  
Michel Lavioie  
Serge Nadeau  
Claude Ouellet  
Jean-Marc Pépin  
Gaston Pinard  
Jean-Charles Poulin

**EXPÉDITION**  
Michel Dayon  
Gérant  
BÉRISSE  
André Jacques  
Responsable

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. États-Unis et autres pays: 1 an \$380.00, 6 mois \$200.00, 3 mois \$125.00, 1 mois \$50.00.

«La Tribune» est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## QU'EN PENSEZ-VOUS?

Si vous deviez vous réincarner, que choisiriez-vous?



Henri Martin Richard-L. Campagna Clément Pearson

Henri Martin, de Rock Forest: «Je voudrais revenir en moi-même, avec toute mon expérience, même si ce serait bien de valeur pour certains. J'aimerais bien être réincarné parce que j'ai eu une très bonne vie et je demande au bon Dieu de vivre jusqu'à au moins 100 ans.»

Richard-L. Campagna, de Sherbrooke: «Je choisiraient exactement ce que je suis. J'ai aimé ma vie, même si j'ai eu des embarras. Et je pense que j'ai accompli la mission qui m'avait été confiée.»

Clément Pearson, de Saint-Élie-d'Orford: «Je pense que je ferais la même chose, je vendrais de la crème glacée. Je fais ainsi plaisir au monde, j'aide les gens à être heureux.»

Françoise Guay, de Fleurimont: «Je pense que je serais un chat. J'en ai un et au fond, je trouve qu'il fait une très belle vie. Il mange, il dort et il se fait caresser. De plus, je trouve les chats charmants.»

Denise Dumas, de Sherbrooke: «Si j'étais réincarnée en être humain, je voudrais que ce soit dans le corps d'une femme. Mais si je devais être réincarnée en un animal, je voudrais être un chat. J'ai toujours aimé les chats.»

Jean Demers, de Sherbrooke: «J'aurais bien aimé être un bon joueur de hockey. Je pourrais donc être réincarné en un bon joueur, comme Mario Lemieux. Pas pour le prestige, mais pour le talent.»



Françoise Guay Denise Dumas Jean Demers

## FAITS DIVERS



Vers 16 h, hier, à Sherbrooke, sur le pont Jacques-Cartier, une collision a infligé des blessures à Josée Gendron, âgée de 20 ans.

### • Quatre accidents et autant de blessées

La Police municipale de Sherbrooke a dépêché des patrouilleurs sur les lieux de trois accidents, hier, dans lesquels autant d'impliquées ont subi des blessures.

Une femme a été blessée dans une collision survenue à l'intersection Galt et Bowen, dans l'Est de Sherbrooke, vers 11h15. La blessée s'est rendue d'elle-même à l'hôpital puis par la suite au quartier général de la rue Marquette pour le complément de constat. Vers 16h00, sur le pont Jacques-Cartier, une collision a impliqué trois véhicules et a causé des blessures à Josée Gendron, âgée de 20 ans, de St-Nazaire. Elle a été soignée à l'Hôtel-Dieu pour des blessures mineures. A peu près au même moment, à l'intersection King et 13e Avenue, une femme âgée dans la trentaine, Mme Gisèle Goupil, de Fleurimont, a été blessée et traitée à St-Vincent-de-Paul, pour des blessures mineures.

Par ailleurs, à Ascot, la collision de deux camionnettes, un peu avant 11h00, hier, à l'intersection de la rue Belvédère et du chemin Bel-Horizon, a infligé de multiples contusions à un passager. Mme Nancy Eveleigh, âgée de 40 ans, de Lennoxville, a été examinée et traitée au Centre hospitalier de Sherbrooke. Un feu rouge non respecté serait à l'origine de l'accident qu'ont constaté les policiers Manon Gaudreau et Alain Préfontaine, de Métro Police Ascot-Lennoxville.

La solution de ce vol qualifié pourrait donner non pas une pierre deux coups, mais une pierre quatre coups puisque le même individu est soupçonné de trois autres vols qualifiés, le même soir, avec deux à Granby et un à Magog.

A ce dossier, se sont ajoutées deux autres affaires de vol qualifié, délits commis à Sherbrooke en fin de semaine.

Le Dépanneur Belvédère a reçu la visite d'un cagoulard, samedi soir alors que dans la nuit de vendredi à samedi, un touriste du Connecticut, déambulant sur la rue Bowen Sud, s'est fait attaquer par trois voyous armés d'un couteau et soulager de... 25 \$.

Le détective Suprenant et son collègue Alain Lévesque se partagent la besogne dans ces dossiers.

### • Reprise des vols qualifiés

Après l'accalmie estivale, pourrait-on dire, voilà que les vols qualifiés refont surface dans les activités criminelles, à Sherbrooke.

La Criminelle de la Police municipale Sherbrooke mène plusieurs dossiers de front, esquisse des portraits-robots et multiplie les vérifications depuis jeudi dernier, soir où deux voleurs ont frappé dans deux commerces de Sherbrooke.

Un des dossiers a été réglé sur-le-champ avec l'arrestation du suspect qui venait de raffler les recettes du dépanneur Phil, rue Galt Ouest.

Par contre, une affaire qui suscite toujours une attention particulière, notamment du détective Roger Surprenant, est ce vol à la Villa du poulet de la rue King Ouest.

Hier, on a travaillé ferme au tracé du portrait-robot avec la collaboration de témoins qui ont guidé la main du technicien Michel Martin.

La solution de ce vol qualifié pourrait donner non pas une pierre deux coups, mais une pierre quatre coups puisque le même individu est soupçonné de trois autres vols qualifiés, le même soir, avec deux à Granby et un à Magog.

A ce dossier, se sont ajoutées deux autres affaires de vol qualifié, délits commis à Sherbrooke en fin de semaine.

Le Dépanneur Belvédère a reçu la visite d'un cagoulard, samedi soir alors que dans la nuit de vendredi à samedi, un touriste du Connecticut, déambulant sur la rue Bowen Sud, s'est fait attaquer par trois voyous armés d'un couteau et soulager de... 25 \$.

Le détective Suprenant et son collègue Alain Lévesque se partagent la besogne dans ces dossiers.

### • D'abord les vols dans les véhicules

Dans le lot de plaintes et d'incidents enregistrés, hier, par la Police municipale de Sherbrooke, et Dieu sait s'il y en avait, le véhicule demeure encore la cible numéro un des malfaiteurs.

On a rédigé, de jour, quatre plaintes de vol dans des véhicules et trois plaintes de méfaits commis sur des véhicules.

Au même titre que les vols de bicyclettes, c'est une véritable plaie.

### • Des levées de fonds parfois impopulaires

Peu importe la justesse du but poursuivi par un organisme humanitaire, effectuer des blocages de route par un superbe et achalandé dimanche après-midi, comme celui du 1er octobre, pour recueillir de l'argent demeure un moyen douteux pour attirer la sympathie de la population.

Un automobiliste qui s'est trouvé coincé dans une longue file, depuis le pont Fairview à Lennoxville jusqu'à la route menant vers Compton, a fait ce commentaire à La Tribune, hier.

La même situation se présentait sur les hauteurs de la rue Belvédère, à Ascot.

A Sherbrooke, il y a un an, on a interdit cette pratique à la suite d'un accident de la route survenu sur le boulevard Portland, lors d'un échelle-to-thon. On ne peut ni quêter, ni vendre sur la voie publique.

**loto-québec** Résultats

Tirage du 89-10-02

3	5	8	15	17
18	19	22	24	26
27	31	37	39	45
47	54	61	63	70

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage

PROCHAIN TIRAGE: 89-10-04

Lot	Lot	Lot
Catégorie (mise de 1\$)	Catégorie (mise de 1\$)	Catégorie (mise de 1\$)
10/10 200 000 \$	8/8 25 000 \$	6/6 1 000 \$
9/10 5 000 \$	7/8 200 \$	5/6 25 \$
8/10 200 \$	6/8 10 \$	
7/10 25 \$	7/7 5 000 \$	5/5 250 \$
6/10 5 \$	6/7 50 \$	4/5 5 \$
	5/7 5 \$	4/4 100 \$
9/9 50 000 \$		
8/9 1 000 \$		
7/9 100 \$		
6/9 5 \$		

**TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA QUOTIDIENNE  
245-6550

## La Ville tient à réaliser une autre étude pour se mettre à l'abri d'une surenchère

François GOUGEON Sherbrooke

Avant tout geste tangible d'appui au projet d'agrandissement du Centre communautaire de loisir Sherbrooke, la Ville de Sherbrooke désire connaître les résultats d'une étude sur les équipements disponibles sur son territoire.

Cette situation a été critiquée hier par les dirigeants de l'organisme de la rue Fairmount, dans le quartier Ouest, qui ont déploré le retard que cela cause à la réalisation de l'investissement projeté de 1,4 million \$.

«En 1987, une étude réalisée par les Services récréatifs et communautaires (SRC) se montrait favorable à notre projet. On nous avait demandé alors de faire nos devoirs et nous avons recueilli dans le milieu des montants de 150 000 \$. Et maintenant que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) est prête à recevoir notre projet, tout sera retardé à cause d'une autre étude que la Ville veut faire avant de répondre à notre demande de subvention de 400 000 \$», a soumis le président de l'ancien Centre Ste-Jeanne d'Arc, Richard Lavigne. «Les gens qui ont donné de leur argent pour ce projet s'attendaient à une réalisation à court terme, a rajouté M. Lavigne. Il ne faudrait pas qu'avec ce retard on se retrouve dans l'obligation de

remettre l'argent à nos donateurs.»

Le directeur général de l'établissement qui reçoit quelque 3500 citoyens par semaine, Richard Gagnon, a parlé pour sa part de «point de non retour» et a insisté à l'effet que la Ville ne peut reculer.

Le directeur général, Roch Lévesque, tout en signalant que les conclusions de l'analyse seront connues en janvier, a justifié cette étude par le souci d'éviter la surenchère. «Depuis le dépôt de votre projet, nous avons reçu des demandes pour les quartiers Est et Nord... Avant de se retrouver avec la contrainte d'investir 400 000 \$ dans chaque quartier, il nous faut avoir en main un portrait global de la situation. Sinon, sans vision d'ensemble, on risque de retrouver avec une tour de Babel et le taux de taxation risque d'en souffrir».

Le maire Jean Paul Pelletier a renchéri sur l'argument financier, se déclarant très heureux de voir le dynamisme du Centre communautaire de loisir Sherbrooke. «Si on laissait parler notre coeur, ce serait facile, mais notre tête nous fait dire que l'argent ne tombe pas du ciel», a émis le maire, faisant valoir que même si les budgets sont adoptés cet automne et l'étude sur les équipements connue en janvier, il y aura des fonds disponibles si l'analyse s'avère positive.

# Le dialogue de sourds se poursuit à St-François-Xavier

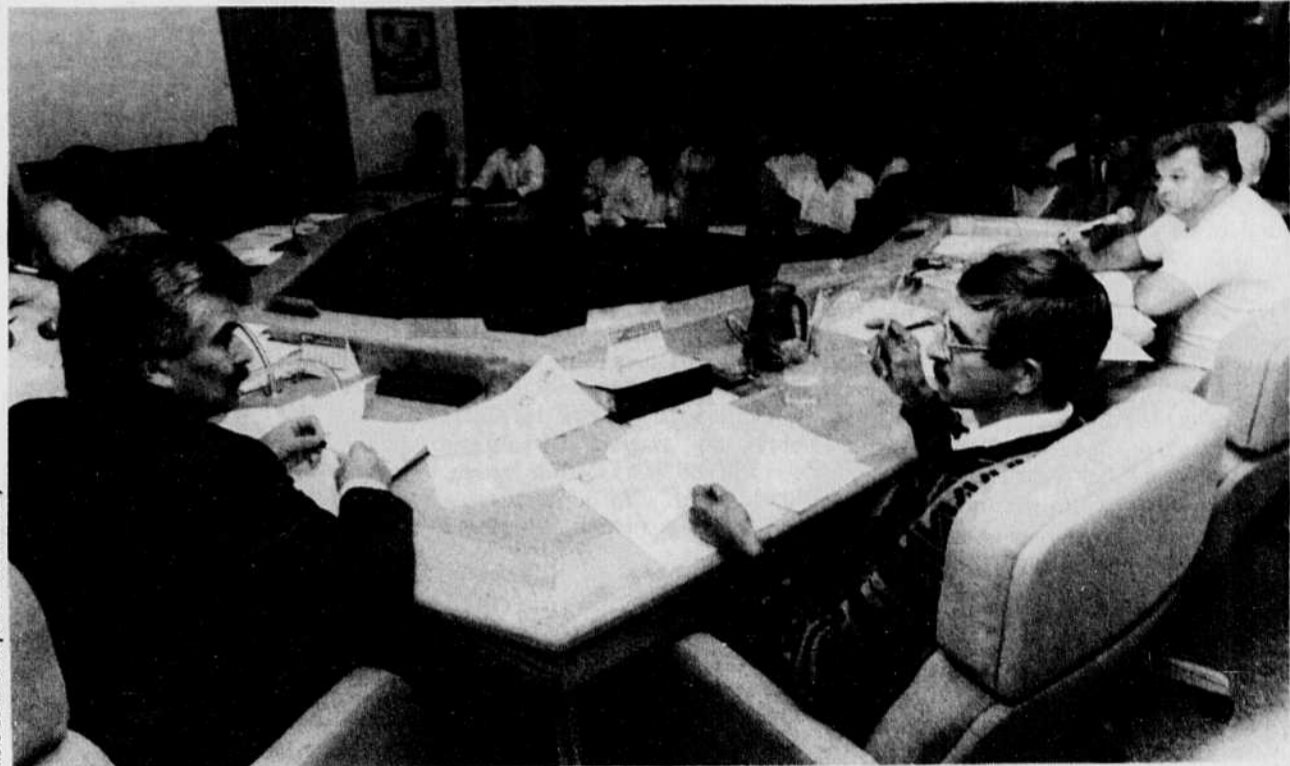
Michel MORIN St-François-Xavier

Le dialogue de sourds en marge de l'entente intermunicipale en matière de loisirs s'est de nouveau poursuivi, hier, à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Seul point positif à avoir transpiré à l'issue des délibérations du conseil municipal qui auront duré une soixantaine de minutes: les élus ont accepté de rencontrer, dans un avenir prochain, le nouveau comité de citoyens formé expressément pour tenter de dénouer l'impasse dans ce dossier.

La soirée aura d'ailleurs très mal débuté. Devant l'imposante délégation réunie à l'intérieur de la salle des délibérations — plus d'une centaine de personnes ont convergé vers l'hôtel de ville — les conseillers Jean-Claude Labbé et Raymond Letarte ont tenté d'obtenir de leurs collègues que soit abordé le plus rapidement possible le dossier des loisirs.

Cette demande visait essentiellement à permettre aux contribuables présents de s'exprimer le plus rapidement possible, alors que les esprits semblaient calmes et le climat serein. Or, cette demande a été rejetée par les trois autres conseillers présents, ce qui a eu l'heur de soulever le mécontentement parmi les contribuables présents, d'aucuns prétendant que le conseil municipal faisait preuve d'irresponsabilité, d'autres murmurant



Plus d'une centaine de contribuables des deux camps ont convergé vers l'hôtel de ville de Saint-François-Xavier pour faire le point dans le dossier des loisirs. Malheureusement pour eux, le dialogue de sourds s'est poursuivi.

que cette façon de faire traduisait un flagrant mépris de la population.

Une heure après le début de l'assemblée, le sujet était enfin discuté dans une salle surchauffée. Une pétition, dont le texte a été élaboré par le comité de citoyens, a d'abord été remis au conseil municipal. Signé de la main de 578 personnes, le document exige en réalité une décision rapide des édiles en matière de loisirs, décision qui permettrait la conclusion d'une entente avec la ville de Windsor.

«J'ai déjà analysé des pétitions, devait d'abord indiquer le maire Alain Bergeron. Souvent, lorsque les signataires sont contactés, ils expliquent que la pétition leur a été présentée dans un tout autre but. Tou-

tefois, j'accepte de rencontrer le comité de citoyens quand tous les membres du conseil seront en mesure de participer à la rencontre. C'est notre devoir de rencontrer les gens et de leur expliquer les motifs de nos décisions.»

Cette déclaration a semblé satisfaisante, ne serait-ce que partiellement, les membres du comité de citoyens.

### Impasse totale

Manque de volonté des élus de Saint-François-Xavier, négociations impossibles avec la ville de Windsor ou encore la capacité de payer ayant atteint son plafond, tout a été soulevé hier pour expliquer l'impossibilité de conclure une entente entre les deux municipalités.

«La balle est maintenant dans le camp du maire Pélouquin de Windsor, de lancer au cours de la discussion le conseiller Jean-Marie Messier. On a déjà offert 10 500 \$ pour régler le dossier et Windsor a refusé. Si ça continue de la sorte, Windsor va nous exiger 13 000 \$, peut-être 14 000 \$ pour cette entente. Votre pétition, je la considère comme une pétition en faveur d'une augmentation des taxes pour tous les citoyens de Saint-François.»

Une fois de plus, les échanges entre édiles et contribuables mécontents n'auront pas permis de rapprochement. Et l'entente intermunicipale en matière de loisirs n'est toujours pas conclue.

## Québec pourrait simplement garder l'argent des sanctions

Sherbrooke (GF)

«Dans la pire des solutions, le ministère gardera l'argent. Nous ne pouvons pas l'imposer aux organismes...»

Ex-chef du service de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des services sociaux, M. René Rouleau déclare que rien n'a encore été arrêté dans la manière de disposer du fruit des sanctions appliquées aux grévistes du secteur de la santé et des services sociaux.

En région, l'organisme Caritas-Sherbrooke a été choisi par le ministère à titre d'organisme désigné. Toutefois, Caritas a décliné l'offre du gouvernement.

Selon M. Rouleau, il faudra attendre encore quelque temps avant de savoir comment se terminera l'histoire.

«Tout ça, c'est loin d'être arrêté... Il y a des contestations présentement. Ce sera assez long. Les directives sont très claires pour les directions d'établissements... Il y aura certainement beaucoup de prudence dans la manière dont l'argent sera distribué...», mentionne M. Rouleau.

Il explique que l'impression qui s'était dégagée à la suite de la première conversation téléphonique entre son service et Caritas, était que l'organisme donnait son accord pour recevoir les sommes d'argent provenant des travailleurs en grève illégale. Cette impression aurait été suffisante pour amener le service à inscrire le nom de Caritas-Sherbrooke sur la liste des organismes désignés.

Lorsque Caritas a fini de consulter son conseil d'administration et fait connaître sa décision finale, il était trop tard pour modifier la liste, rapporte M. Rouleau.

Il ajoute que Caritas peut encore changer d'idée. La somme d'argent en cause est alléchant pour un organisme dont le budget annuel est d'environ 200 000 \$, d'estimer M.

Rouleau en soulignant qu'à son avis, la grève était quand même illégale et

le gouvernement se doit de faire respecter la loi.

## Dominion Textile n'a pas encore trouvé preneurs pour tous les emplois offerts

Sherbrooke (GF)

L'usine de Tissage Sherbrooke de la compagnie Dominion Textile, rue Pacifique, à Sherbrooke, n'a pas encore réussi à trouver preneurs pour tous les emplois qu'elle a créés depuis le début de septembre.

Une vingtaine de postes demeurent encore vacants, a rapporté le directeur du personnel, M. Henri Bourassa, appelé à faire le point sur ce dossier, hier après-midi.

Vers le 12 septembre, la compagnie faisait mention des difficultés qu'elle éprouvait dans l'embauche de travailleurs. Elle offrait alors quelque 125 emplois.

«Il en reste encore une vingtaine. On recherche des gens qui pourront devenir des tisserands, des cardeurs, des fileurs...», de souligner M. Bourassa.

Selon lui, on peut avancer quelques hypothèses pour expliquer pourquoi le recrutement est si difficile.

### Mythe

D'abord, dit-il, le vieux mythe persiste. Aux yeux de plusieurs, le textile paie fort mal. Or, de souligner M. Bourassa, le salaire horaire moyen est de 10,08 \$, sans compter les avantages sociaux.

Ensuite, poursuit-il, les gens craignent la précarité d'un emploi dans le textile. Les gens ont peur des fermetures d'usines de textile.

«Il n'en est rien, pourtant. Il faut

savoir qu'il en coûte environ 7500 \$ pour former un travailleur chez nous. Quand on dépense une telle somme, on ne veut pas le faire pour quelques mois seulement», lance M. Bourassa. «Présentement, les commandes dépassent largement les prévisions. On ne peut prédire l'avenir mais, pour l'instant, ça va très bien», rajoute-t-il.

Par ailleurs, M. Bourassa rapporte que la compagnie a adopté des critères d'embauche plus sévères depuis quelque temps. Elle désire embaucher des gens qui présentent une dextérité et des aptitudes suffisantes.

A cause justement des frais de formation de plus en plus élevés, la compagnie désire ainsi choisir des candidats qui entendent faire carrière dans l'industrie et non pas y passer en coup de vent.

Enfin, M. Bourassa signale que peu de travailleurs mis à pied à l'usine de Tissage Domil, rue Burlington, ont manifesté un intérêt pour un emploi à l'usine de la rue Pacifique.

«Les deux usines ne font pas partie de la même entité. Ici, à l'usine de Tissage Sherbrooke, nous sommes reliés à l'usine de finition de Magog au sein des Produits pour consommateurs Dominion... Les travailleurs mis à pied chez Tissage Domil ont sans doute préféré toucher leurs primes de séparation. Plusieurs étaient assez âgées. Bref, il peut y avoir plusieurs explications mais le résultat est que très peu sont venus nous voir», conclut M. Bourassa.



Les représentants de la Fondation JEVI ont procédé hier au lancement d'un message sociétal qui dénonce le suicide chez les jeunes et appelle à agir pour le prévenir. Dans l'ordre habituel, Georgette Sylvain, adjointe au directeur, Luc Mathieu, vice-président, Nicole Beaudet, présidente de la Fondation JEVI, Jacques Thibault, le comédien qui prête sa participation aux messages spécialement conçus et Claude Thibault, directeur.

Le «Sommet JEVI» le printemps prochain, à Sherbrooke

## 5000 jeunes Québécois seront invités à «choisir la vie»

Sherbrooke (MR)

Un rassemblement provincial de jeunes sera organisé par la Fondation JEVI les 19 et 20 mai prochains, à Sherbrooke.

C'est ce qu'ont indiqué hier les représentants de la Fondation, alors que JEVI procédait au lancement d'un message sociétal qui dénonce le suicide chez les jeunes et appelle à agir pour le prévenir.

Le rassemblement de mai s'intitulera le «Sommet JEVI 1990» et il constituera l'événement marquant de l'année pour cet organisme.

Ce «Sommet» aura pour thème «Choisir la vie» et il sera un moment de questionnement, de réflexion et d'engagement.

La Fondation espère regrouper alors 5000 jeunes des quatre coins de la province «pour dire leurs inquiétudes, mais aussi leur foi en la vie».

Les quatre volets de ce «Sommet 90» s'intitulent: «le suicide chez les jeunes, pourquoi?», «Choisir la vie, pourquoi?», «Les témoins de la vie» et «Un complot pour la vie».

Exceptionnellement, alors que le responsable de la Fondation JEVI, M. Claude Thibault, s'est toujours refusé à mentionner le nombre de suicides qui frappent les jeunes chaque année, le message sociétal lancé hier mentionne le nombre de 400 suicides par année au Québec.

De fait, ce sont deux messages concrets et produits par la maison PNM Communications et le Réseau Pathonic qui seront diffusés pour appeler à l'action en faveur de la vie et pour prévenir le suicide, a fait comprendre M. Thibault.

«Le geste des deux entreprises qui se font complices de notre engagement, dit M. Thibault, est très important pour nous.»

### Autres activités

Parmi les autres activités prévues cette année par la Fondation JEVI, on trouve l'élaboration et la réalisation d'un projet de recherche visant l'évaluation de la semaine du mieux-vivre à l'école Le Ber.

JEVI prévoit aussi un projet en

concertation avec le ministère de l'Éducation et la Centrale de l'enseignement du Québec pour la rédaction de matériel pédagogique sur la prévention du suicide chez les jeunes.

La Fondation réalisera aussi un feuillet pour sa promotion.

Les activités habituelles de la Fondation JEVI auprès du milieu scolaire seront évidemment maintenues.

Pour les jeunes, JEVI organisera des rencontres d'information, des ateliers d'information et de sensibilisation, des sessions de croissance, la formation de groupes d'entraide, l'accueil de jeunes en difficulté, ainsi que son Sommet de mai.

Pour les éducateurs, il y aura des ateliers de sensibilisation adressés aux parents, des ateliers d'information et de sensibilisation adressés au personnel qui oeuvre dans les écoles auprès des jeunes et aux comités d'école, des sessions de formation, etc.

Le grand public, quant à lui, sera rejoint par des interventions de JEVI auprès des clubs sociaux, puis par des colloques et des stands d'information.

quête des citoyens, si bien qu'un nouveau plan pourra être déposé à la prochaine séance du conseil. Le règlement statuant sur le changement de zonage pour la réalisation de ce projet d'ensemble pourra alors être

adopté. Le promoteur a exprimé le souhait que les gens ne profiteront pas de la situation pour arriver à la dernière minute et réclamer des ajustements de dernière heure.

### États financiers de la SDIS

Tel que le veut une résolution antérieure, le directeur général adjoint Richard Fabi a déposé les états financiers des huit premiers mois de 1989 de la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS). D'un budget initial de 227 400 \$ financé en grande partie par la Ville (le ministère de l'Industrie et du Commerce verse 35 000 \$), ne comprenant pas les salaires et bénéfices de 182 950 \$, un

montant de 177 636 \$ avait été dépensé au 31 août. Bien que M. Fabi signale que le pourcentage des dépenses par rapport au budget s'avère très normal, on note des dépassements à trois postes budgétaires, soit la publicité (différence de 13 265 \$), les honoraires professionnels (budget déficitaire de 3132 \$) et les équipements de bureau (3614 \$ de plus que le budget pour l'année).

## DANS LES COULISSES DE L'HOTEL DE VILLE

### Quelques terrains industriels vendus

A leur réunion ordinaire qu'ils tenaient hier soir, sous la présidence du maire Jean Paul Pelletier, les élus sherbrookoïses ont procédé à la vente de différents terrains de nature industrielle. Cependant, aucun n'est relié à une implantation réellement industrielle. Il est notamment question d'un terrain pour abriter les locaux du groupe à but non lucratif Poly-Teck, qui favorise l'embauche de

personnes handicapées; d'un lot pour l'aménagement d'un commerce de distribution d'appareils électroniques et de satellites; d'un emplacement qui servira à la construction d'un bâtiment de 10 000 pieds carrés favorisant le démarrage de petites industries et d'un site dans la zone industrielle Longpré pour l'agrandissement du commerce Sher-Mat, distributeur de matériaux de construction.

### Cellule Wilson: réduction de la densité

Visiblement, les citoyens de la cellule Wilson obtiendront satisfaction au sujet de l'aménagement de près de 1000 logements. Il s'agit de modifier

le zonage à l'arrière des résidences de la rue Richard, de façon à en réduire la densité. Le promoteur, Bertrand Blanchet, ne s'est pas objecté à la re-

**PAYEZ MOINS D'IMPÔT EN 1989!**

**Conférence**  
sur la planification fiscale  
de fin d'année

---

**MARDI LE 3 OCTOBRE**  
à 19h30  
**HÔTEL DES GOUVERNEURS**  
Salon Bellevue

---

**PEMP** **821-4378**  
950 Haut-Bois, Rock Forest  
Bienvenue à tous. Nos clients et leurs amis sont invités à y assister.

4677

## Référendum à Stukely-Sud

## Rejet en bloc des quatre règlements proposés

Michel MORIN

Stukely-Sud

La nouvelle réglementation (zonage, lotissement, construction, émission de permis et certificats) présentée par le conseil municipal de Stukely-Sud a été majoritairement rejetée lors du référendum au cours duquel seulement 45 pour cent de la population s'est prononcée.

Les contribuables de cette petite municipalité étaient invités à se prononcer sur l'adoption de quatre nouveaux règlements; aucun n'a été approuvé.

En ce qui a trait au zonage, les nouvelles dispositions soumises ont été rejetées par 254 personnes, contre 173 en faveur. Le règlement concernant le lotissement a obtenu l'appui de 176 contribuables, alors que 251 autres le rejetaient. Le nouveau règlement proposé pour régir la construction sur le territoire de Stukely-Sud a aussi été balayé: 184 pour, 244 contre. Enfin, le règlement concernant l'émission de permis et de certificats que voulait faire adopter le maire Jean-Paul Guillotte et quelques

membres de son conseil n'a pas obtenu suffisamment d'appuis. 249 contribuables ont dit non et 177 autres ont voté dans le sens contraire.

Le maire Guillotte, aussi président de la Table des MRC de l'Estrie, a brièvement commenté ce résultat en soulignant que lui et l'ensemble du conseil municipal n'ont peut-être pas fait leur devoir en ne divulguant pas toute l'information pertinente à ce dossier.

«Ce qui me désole le plus, c'est que 55 pour cent de la population ne s'est pas prononcée lors de ce référendum. Personnellement, j'ai un certain blâme à prendre dans cette affaire et c'est aussi vrai pour les autres membres du conseil, de soutenir Jean-Paul Guillotte. Nous aurions pu divulguer plus d'informations en marge de ce projet. Il aurait été mieux compris.»

## A la case départ

Le résultat connu à l'issue de ce référendum ramène donc la municipalité de Stukely-Sud à la case départ. Mais est-ce un recul si important?

«Je ne le crois pas, enchaîne le maire Guillotte. La réglementation qui était présentée ressemblait beaucoup à l'ancien règlement, lequel a été adopté il y a plusieurs années. Les seuls nouveaux éléments que ce projet auraient apportés concernaient la

MRC de Memphrémagog et le gouvernement du Québec. Le conseil devra maintenant revoir toute la question et prendre position dans quelques semaines.»

Toute la polémique entourant la présentation de cette nouvelle régle-

mentation origine de l'importation de déchets américains sur un vaste terrain appartenant à un contribuable de Stukely-Sud. Les nouveaux règlements, s'il avaient reçu l'aval de la population locale, auraient justement pu éclaircir l'ensemble de la situation.

Maintenant, les observateurs se demandent si l'importation de déchets américains ne reprendra pas de plus belle.

«Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question», de laisser tomber le maire Guillotte.



Jean-Paul Guillotte

## AU PALAIS DE JUSTICE

## • Quatre mois pour menaces de mort et utilisation illégale d'un couteau

Stéphane Lussier, âgé de 24 ans, a écopé d'une peine de quatre mois de détention pour utilisation illégale d'un couteau et menaces de mort le 21 septembre, trois jours après avoir été placé en liberté surveillée.

Il a admis sa culpabilité, hier, devant le juge Gabriel Lussone de la Cour du Québec.

Le procureur Paul Crépeau a obtenu un sursis des procédures quant à un autre chef de vol qualifié relativement au même incident.

Me Jean Leblanc a raconté que son client s'était rendu chez son ancien employeur pour récupérer une somme due d'environ 200 \$ et a sorti un couteau pendant la conversation avec une préposée.

Lussier a dit par téléphone au bureau chef de la compagnie qu'il utiliserait un fusil s'il ne pouvait récupérer son argent ici.

Me Leblanc a mentionné que son

## • Accusé de voies de fait avec une tronçonneuse

Le juge Gabriel Lussone de la Cour du Québec a réclamé une évaluation médicale au sujet d'un homme de 39 ans qui est soupçonné de voies de fait contre son ancienne femme en brisant la vitre de sa portière de voiture avec une tronçonneuse.

La dame aurait eu tellement peur qu'elle n'osait même plus rester seule dans la portique du poste de police.

Cet incident serait survenu le 29 septembre dans le Canton de Cleveland.

Le prévenu, qui est défendu par Me Michel Dussault, sera examiné par le psychiatre-légiste Pierre Gagné à la demande du procureur Céline Audet-Otis.

Il est de plus soupçonné de conduite dangereuse au volant en heurtant la voiture de madame et en lui barrant la route.

Selon la police, le suspect se trouvait à son chalet lorsque la chienne a pris avec madame qui l'avait quitté depuis trois mois à la suite de 10 ans de vie commune.

Cette dernière est partie en voiture avec deux autres hommes qui étaient en sa compagnie.

L'accusé les a rejoints et fait immobiliser le véhicule sur la route.

D'après un policier, il est allé chercher sa tronçonneuse dans le coffre de sa voiture, l'a mise en marche et a passé la lame sur la vitre qui a volé en éclats.

Le Dr Gagné fera un rapport sur son aptitude à comparaître.

## • Rapport demandé

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a commandé un rapport présentiel au sujet de Richard Beauchesne qui s'est reconnu coupable de voies de fait sur un plongeur et d'incendiat à un restaurant du centre-sud à Sherbrooke le 28 décembre.

Il s'est ainsi rendu à la demande du défenseur Claude Leblond qui a émis l'opinion que cette évaluation étayera sa recommandation pour des travaux communautaires.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

**SECOURS/AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323  
Sans frais d'appel: Woodon

LAC-MÉGANTIC  
RICHMOND  
ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060  
A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

client illettré avait alors reçu un montant de 150 \$ et a signé un reçu avant de quitter l'entreprise.

Me Crépeau a émis l'opinion que la suggestion de Me Leblanc d'une peine de trois mois pour utilisation

d'une arme et menaces et d'un mois consécutif pour bris de probation lui paraissait raisonnable.

Lussier avait bénéficié le 18 septembre d'une probation pour une infraction remontant à novembre 88.

**en fête!**

Tuile Céramique  
**ROBERT VILLEMAIRE & FILLES INC.**

vous offre un automne de

**RABAIS SUR TOUTE MARCHANDISE EN MAGASIN**

TUILES CÉRAMIQUE, TAPIS, PRÉLARTS, BAINS TOURBILLONS, SANITAIRES, ETC.

Toujours un personnel spécialisé à votre service.

64 Grandes Fourches N., Sherbrooke, 563-4030, 562-4852

## Tout bien pesé...

# choisissez les nouvelles Obligations d'épargne du Canada!

Soyez prêts à faire un placement bien équilibré. À compter du jeudi 19 octobre jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> novembre inclusivement, procurez-vous des nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Veuillez prendre note que le mercredi 1<sup>er</sup> novembre sera la dernière journée durant laquelle vous pourrez acheter vos obligations à leur valeur nominale.

En outre, pour tout achat d'obligations effectué au cours de cette période, le paiement pourra être daté du 1<sup>er</sup> novembre, jour où les nouvelles obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

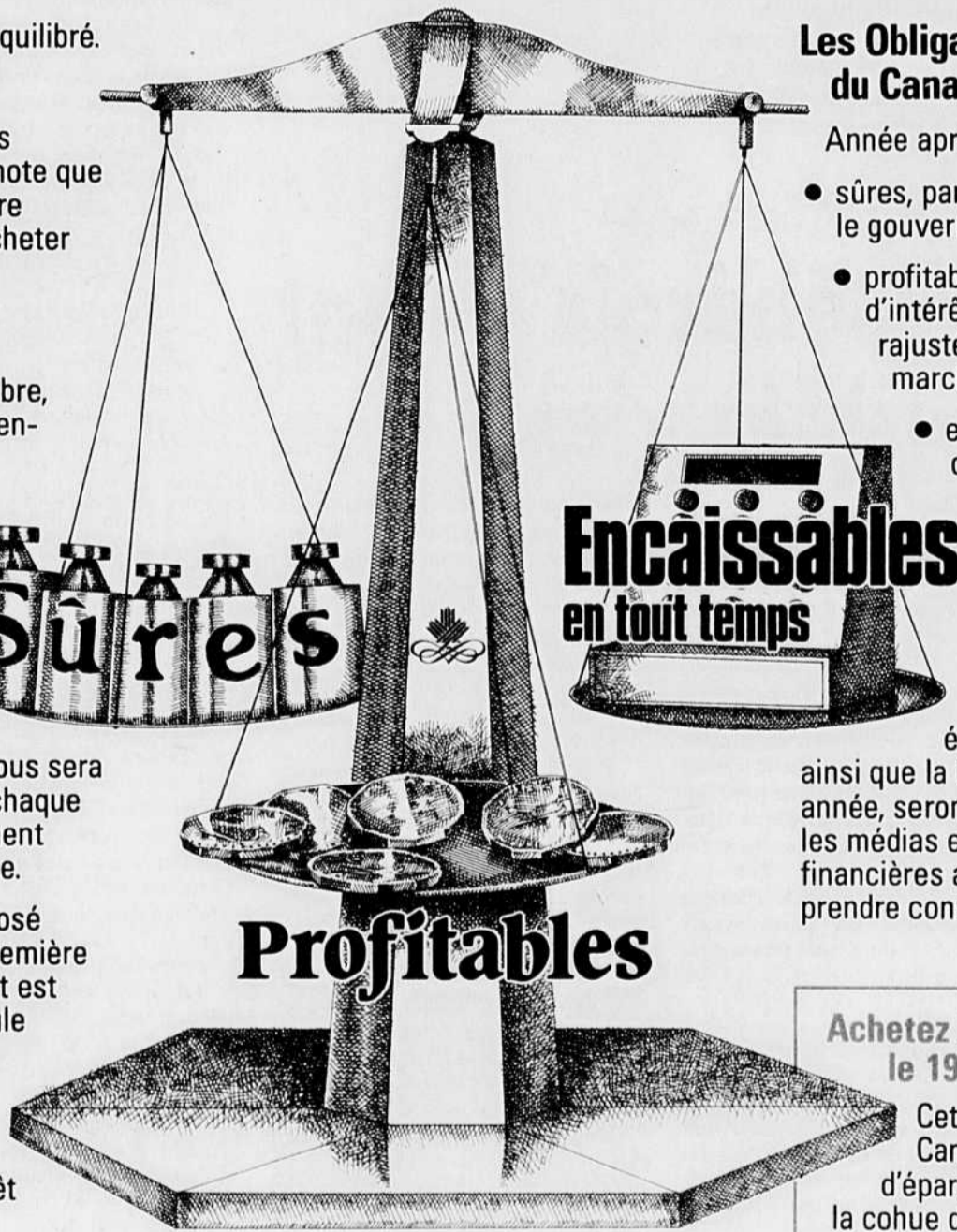
## Choisissez entre deux types d'obligations

Vous pouvez choisir entre l'obligation à intérêt régulier et l'obligation à intérêt composé. Si, d'une part, vous optez pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera envoyé par chèque le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année ou encore, il sera versé directement à votre compte de chèques ou d'épargne.

D'autre part, l'obligation à intérêt composé rapporte de l'intérêt simple durant la première année et, dès le treizième mois, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Elles sont offertes en coupures d'aussi peu que 100 \$ dans le cas des obligations à intérêt composé et de 300 \$ dans celui des obligations à intérêt régulier.

## Où les acheter?

Les Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans toutes les institutions financières autorisées: banques, caisses populaires, sociétés de fiducie et maisons de courtage.



## Les Obligations d'épargne du Canada: le juste équilibre

Année après année, elles sont à la fois:

- sûres, parce qu'elles sont garanties par le gouvernement du Canada;
- profitables, car elles offrent des taux d'intérêt concurrentiels qui sont rajustés chaque année aux taux du marché;

- encaissables en tout temps, car vous pouvez les encaisser n'importe quand, selon vos besoins.

## Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre

Le taux d'intérêt de la nouvelle émission et des émissions en cours, ainsi que la limite d'achat fixée pour cette année, seront annoncés à la mi-octobre dans les médias et dans toutes les institutions financières autorisées. N'hésitez pas à en prendre connaissance!

## Achetez les vôtres dès le 19 octobre!

Cette année encore, des millions de Canadiens choisiront les Obligations d'épargne du Canada. Aussi, évitez la cohue des derniers jours de vente et achetez les vôtres dès le 19 octobre!

Veuillez prendre note que le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.



# Les Obligations d'épargne du Canada

Le juste équilibre

Canada

Bien que la conseillère Lacroix ait demandé sa démission

# Le conseil de Greenlay décide de garder l'inspecteur municipal

par Yvon ROUSSEAU Greenlay

Au cours d'une séance du conseil municipal de Greenlay des plus orageuses, hier soir, la conseillère Gaétane Lacroix a demandé la démission de l'inspecteur municipal Robert Leroux, qu'elle a accusé de ne pas traiter tous les citoyens sur le même pied et de coûter beaucoup trop cher aux contribuables.

Mme Lacroix avait de multiples reproches à adresser à M. Leroux, concernant le travail de ce dernier. Il semble que des permis ont été accordés, alors qu'ils auraient dû être refusés, le tout dépendant des personnes concernées.

## 650 personnes attendues au congrès de l'Association forestière québécoise

Orford

C'est en Estrie, plus précisément à l'Auberge Chéribourg d'Orford, que l'Association forestière québécoise soulignera son 50e anniversaire de fondation en tenant un congrès provincial, le vendredi 13 octobre.

Organisé conjointement avec l'Association forestière des Cantons de l'Est, qui tiendra du même coup son 44e congrès annuel, cette rencontre annuelle devrait réunir plus de 650 congressistes, sensibles à l'utilisation des bois et à la conservation des forêts.

Des représentants municipaux, producteurs forestiers, propriétaires de lots boisés, citoyens, professionnels, industriels, dirigeants d'entreprises et amateurs de la nature convergeront donc vers Orford.

Six conférences seront présentées par autant de sommités reconnues dans le domaine de la forêt. Le ministre délégué aux Forêts, Albert Côté, prendra incidemment la parole lors d'un dîner-causerie offert aux congressistes.

### FAITS DIVERS

#### Un blessé grave dans un capotage

Drummondville (GP)

Une embardée, suivie du capotage d'une petite camionnette, a fait un blessé grave vers 13h30 hier sur le Chemin Hemming, en face du 2245, près des limites de Drummondville et de St-Charles.

Selon les informations obtenues de la police de Drummondville, la camionnette aurait sectionné un poteau d'Hydro-Québec et provoqué de ce fait une panne de courant qui s'est étendue jusqu'à St-Cyrille et qui a duré jusqu'à 16h.

Le conducteur et unique occupant du véhicule, un jeune homme de 18 ans de St-Charles, a été conduit par les ambulanciers BGR à l'Hôpital Ste-Croix. Quoique graves, ses blessures ne mettraient pas sa vie en danger. Outre la police, les pompiers ont été appelés sur les lieux, puisqu'une forte odeur d'essence se dégageait du véhicule renversé.

#### Vol chez Greenberg à East Angus

East Angus (YR)

Un important vol par effraction a été perpétré dans la nuit de dimanche à hier, au magasin Greenberg, du centre commercial de la rue Angus Sud, à East Angus.

Les malfaiteurs se sont introduits dans l'établissement en forçant la porte arrière.

Au cours de la journée, hier, le personnel du magasin était à effectuer un inventaire, afin de déterminer le montant du vol.

Une enquête a été amorcée par la police municipale d'East Angus.

#### Arrestation après un délit de fuite

Richmond (YR)

La police municipale de Richmond a procédé à l'arrestation d'un individu, qui sera accusé de délit de fuite.

L'automobiliste a pris la fuite après avoir causé des dommages à un autre véhicule, au cours de la fin de semaine.

Le suspect devra répondre des accusations portées contre lui, sur sommation de comparaître.

L'individu a été arrêté par la police de Richmond seulement quelques heures après son délit.

Toutefois, la proposition de Mme Lacroix, appuyée par Nicole Rouillard, a été démise aux voix et une autre proposition venant de Fernand Leblanc à l'effet de garder M. Leroux à l'emploi de la municipalité, comme inspecteur municipal, a recueilli une majorité des votes.

A la fin de la période des questions, des contribuables ont dit regretter que M. Leroux ait quitté l'assemblée un peu plus tôt et n'ait pas été disponible pour répondre aux questions. Des citoyens ont même demandé aux élus de s'assurer que l'inspecteur soit présent pour la période des questions du public, à la prochaine séance du conseil.

#### Ca pue à Greenlay

Tout le débat a été initié de plaintes de citoyens à l'effet que ça pue à Greenlay, où le trop plein de la fosse septique de M. Paul Côté coule dans un fossé à ciel ouvert, jusqu'à la propriété de M. Michel Pronovost, derrière les édifices du centre commercial, en bordure de la route 249.

Le conseil va rencontrer M. Paul Côté sans délai, afin d'exiger que ce dernier vide sa fosse septique et remplisse le canal qui transporte les

égouts à ciel ouvert, jusque chez M. Pronovost. Et les citoyens présents assureraient les élus que ce n'est pas de l'eau pure que transporte le fossé.

Tout ça, a-t-il été expliqué, vient de la lenteur du gouvernement du Québec à donner son approbation à un projet de la municipalité de construire un réseau d'égout, en bordure de la route 249, afin d'y desservir les commerces, dont celui de M. Côté. Ce prolongement au réseau municipal viendrait rejoindre l'actuel conduit, rue Principale.

Une trentaine de citoyens de Greenlay s'étaient massés dans la très exiguë salle du conseil, pour réclamer des élus qu'ils agissent sans délai.

#### Des erreurs

Le maire de Greenlay, M. Ronald Destromp, et le conseiller Léon Leblanc ont expliqué que le conseil municipal a agi de bonne foi, afin que ce dossier en attente depuis plus de trois mois, finisse par aboutir à bon port.

«Nous sommes dans une situation un peu complexe, de déclarer le conseiller Léon Leblanc, car on travaille pour réaliser un réseau d'égout et on manque d'expérience et de connaissances». «Nous étions dans l'illégalité et ça nous a retardé», dit-il encore.

M. Leblanc a admis que les élus ont fait plusieurs erreurs, mais que de lancer des couteaux à tout le monde n'allait pas régler le problème. «C'est désagréable cette odeur, mais personne ne va en mourir», de poursuivre le conseiller.

M. Léon Leblanc a affirmé que les travaux devraient débuter d'ici trois semaines et se réaliser avant l'hiver.

Le projet a reçu l'approbation de la MRC le 20 septembre et selon le maire, il ne manque plus que la signature du ministre des Affaires municipales.

Présentement, c'est l'approbation du règlement d'emprunt qui retarde la réalisation des travaux d'égout, puisque le contrat, selon le maire, est déjà signé.

Les citoyens ont demandé aux élus pourquoi ils n'avaient pas tout simplement fait vider la fosse septique de M. Côté toutes les semaines, ce qui leur aurait évité les désagréments qu'ils ont vécus.

Cinq établissements commerciaux occupent le centre commercial situé en bordure de la route 249. Le réseau d'égout projeté partirait de la rue des Sources pour aller jusqu'à la rue Principale, où il rejoindrait le réseau déjà existant.

## Le procès de Paul Dupuis pour meurtre débutera demain

Pierre MAILHOT Arthabaska

Le procès avec jury de Paul Dupuis de Victoriaville débutera demain au Palais de justice d'Arthabaska devant le juge Gaston Desjardins de la Cour supérieure.

Au cours de la journée, hier, le procureur de la Couronne, Me Gerald Milot et l'avocat de la défense, Me Denis Lavigne, ont procédé devant le juge Gaston Desjardins de la Cour supérieure à la sélection du jury. La formation du jury a été complétée en deux heures et cela donne un jury com-

posé de huit femmes et quatre hommes.

Dupuis, âgé de 36 ans, est accusé vers le 2 janvier 1989 à Victoriaville, district d'Arthabaska, d'avoir causé la mort de Manon Geoffroi.

#### Triste histoire

Cette triste affaire de meurtre a eu lieu dans la soirée du 2 janvier 1989 au logement de la victime, Manon Geoffroi.

Paul Dupuis, qui est accusé de meurtre au deuxième degré, était pensionnaire chez la victime, qu'il connaissait très bien.

## Amendes de 200 \$ pour participation à un réseau de ventes pyramidales

Drummondville

Une vingtaine de personnes, la plupart des environs de Trois-Rivières, ont comparu, hier, devant le juge Michel Babin de la Cour du Québec à Drummondville sous l'accusation d'avoir participé à un réseau de ventes pyramidales.

Une dizaine ont plaidé coupables et ont été condamnées chacune à 200 \$ d'amende. Les autres ont déposé un plaidoyer de non-culpabilité et ont vu leur cause remise au 23 novembre.

Selon les accusations déposées, hier, ces personnes auraient, dans la

soirée du 4 mai, participé à une rencontre dans un hôtel de Drummondville. Elles auraient été invitées à participer à un plan destiné à leur permettre, moyennant paiement d'une somme d'argent, de recevoir des sommes beaucoup plus élevées que les sommes versées initialement, le tout contre l'article 206 du code criminel.

Le 4 mai, vers 22h30, la Sûreté du Québec effectuait une descente dans le sous-sol d'un hôtel et arrêtait 46 personnes, soupçonnées d'avoir participé à cette rencontre illégale.

# Q.: QU'AVONS-NOUS APPRIS TOUT EN GAGNANT 4 CHAMPIONNATS DU MONDE D'AFFILÉE DES CONSTRUCTEURS DE FORMULE 1?

R.:



Les ingénieurs chargés de notre programme de courses Formule 1 ont conçu le groupe motopropulseur de l'Acura Integra 1990. En 1989, les ingénieurs de cette équipe ont aidé les Honda/McLaren à gagner le quatrième Championnat du monde d'affilée des constructeurs de Formule 1.

Sous le capot d'une Integra, on retrouve un moteur 1,8 litre, 16 soupapes, deux arbres à cames en tête avec injection programmée de carburant, prêt à réagir promptement au toucher de la pédale d'accélération.

Mettez les gaz et le vrombissement d'un moteur Honda conçu pour la Formule 1 vous vient à l'esprit. Vous découvrirez aussi les avantages de notre système de suspension à double fourchette inspiré par la course et gage d'une maniabilité supérieure et d'une conduite stimulante.

Choisissez une Integra et vous comprendrez pourquoi Acura est, depuis trois ans, au premier rang du sondage de satisfaction du client de J.D. Power and Associates\*.

Le fait est que cette voiture est conçue par des

ingénieurs qui ne comprennent pas le concept de la deuxième place car ils sont généralement en première place.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie Acura de 5 ans/100 000 km,\*\* les noms des concessionnaires et le Plan AcuraBail\*\*\* téléphonez sans frais au 1-800-263-2828.

**ACURA**

Les voitures construites de main de maître.

Votre vie tient à votre conduite.

Le prix de l'Integra 1990 est à partir de moins de 16.000 \$. Ce prix ne comprend pas l'immatriculation, ni les frais de transport et les taxes (s'il y a lieu). Le concessionnaire peut la vendre moins cher. \*Sondages 1987, 1988 et 1989 de l'Index de satisfaction du client d'une voiture neuve de J.D. Power and Associates sur la qualité du produit et le service du concessionnaire aux États-Unis. \*\*Selon le cas échéant le premier. Détails chez le concessionnaire. \*\*\*Un service Acura authentique offert par Honda Canada Finance Inc.



**PRÉCISION ACURA**

4900 Boulevard Bourque, Rock Forest Tél.: 564-8909

# Le policier Gravel n'est pas blâmé dans l'affaire du détecteur de radar de Stoev

Gérald PRINCE Drummondville

La Commission de police du Québec ne retient aucun blâme contre l'agent Marc Gravel de la Sûreté du Québec, impliqué dans un incident survenu le 29 mars 1987 près de Drummondville.

En rendant publique cette décision, la Commission de police invite cependant le directeur général de la SQ à mettre au courant ses agents sur les directives se rapportant aux ressortissants étrangers en visite au Canada.

Toute cette affaire fait suite à l'arrestation d'un citoyen américain, M. Dimitri Stoev, de Manchester au New-Hampshire, alors qu'il circulait

en auto à la hauteur de Saint-Cyrille, près de Drummondville.

## Les faits

La Commission de police, présidée par Me Marlène Jennings, rappelle les faits qui ont particulièrement soulevé l'intérêt au Centre du Québec, au printemps 1987, et qui ont été relatés au long lors d'audiences publiques tenues les 5 et 6 avril 1989 dans les locaux de la MRC à Drummondville.

L'agent Marc Gravel, qui patrouillait sur l'autoroute 20, a eu de bonnes raisons de croire que M. Stoev était en possession d'un détecteur de radar. Il a l'a intercepté et l'a prié de lui remettre l'appareil. M. Stoev a refusé et a refusé également toute fouille sur sa personne.

A un certain moment, l'Américain a fait savoir qu'il se sentait mal: il a été conduit à l'Hôpital Ste-Croix pour subir des électrocardiogrammes, qui n'ont rien apporté de manifeste sur son état de santé. Cependant, à un certain moment, M. Stoev a «lancé» un détecteur de radar, qu'il cachait présumément sur lui, sur le chariot d'une infirmière préposée aux ECG.

M. Stoev a été conduit au poste de police, a passé la nuit dans les cellules et a été libéré le lendemain matin sous cautionnement. Plus tard, il était acquitté de possession d'un détecteur de radar et d'entrave à un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions.

Pour la Commission de police, l'attitude de l'agent Gravel était com-

patible avec ses fonctions, tant au moment de l'interception que de l'arrestation. De plus, de l'avis de la Commission, la fouille n'était pas abusive dans les circonstances, mais nécessaire. Si la fouille n'a pas été faite, c'est à cause du comportement de M. Stoev, estime la Commission.

Quant à la détention, la Commission ne se penche pas sur la question, puisque l'agent Gravel n'y a pas été mêlé. Le seul reproche formulé à l'encontre de l'agent, c'est de ne pas avoir communiqué avec le consulat des Etats-Unis, comme le réclamait M. Stoev. «Cependant, conclut la Commission, la preuve ne nous permet pas de conclure que ce manquement de l'agent Gravel a été préjudiciable à M. Stoev».

# Le règlement chez Roto-SNA prouve que la PME peut vivre dans la région, selon Henri Therrien

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

Le dénouement heureux du dossier des relations de travail chez Roto-SNA de Thetford Mines est la preuve

que la PME peut vivre très bien dans la région de l'Amiante.

Voilà, en substance, le commentaire émis par le maire Henri Therrien de Thetford Mines au lendemain de l'acceptation de l'offre patronale par 77 pour cent des employés de cet-

te usine qui fabrique des disques de frein.

Le 25 mai dernier, la direction de la firme International Precision Industries (IPI) de Toronto annonçait, sans préavis, la fermeture définitive de sa filiale de Thetford Mines. Cette

décision était directement reliée aux relations tendues qui existaient dans le cadre des pourparlers pour la signature d'une première convention collective de travail.

## Rapprochement

Ayant toujours eu de bonnes relations avec le président de IPI, John F. Stoffel, le maire Henri Therrien entreprenait alors un véritable pèlerinage afin de rapprocher les représentants des deux parties en cause et sauver les 65 emplois de cette industrie locale.

«Je suis très heureux du dénouement de ce dossier qui était très important pour l'image de la région.» C'est d'ailleurs pour cette raison que M. Therrien n'a ménagé aucun effort afin de ne pas entacher la réputation de la région qui, grâce à l'implication de plusieurs intervenants du milieu, connaît une relance économique depuis quelques années. «C'était aussi important de travailler à la sauvegarde de ces 65 emplois que de fournir des efforts pour implanter de nouvelles PME.»

Ayant participé directement aux pourparlers qui ont mené à l'entente de principe, M. Therrien soutient que l'accord intervenu est viable pour les deux parties en cause. «Les gens ont accepté de faire des compromis importants de part et d'autre.» Le maire de Thetford Mines affirme que l'acceptation de l'entente prouve, hors de tout doute, que les employés sont prêts à travailler avec les règles du jeu que les deux parties se sont données.

Il a souligné l'excellente collaboration obtenue de la part des représentants des deux parties. «Si nous voulons continuer à favoriser l'implantation de PME dans la région, c'est dans ce sens qu'il faut y aller, soit travailler positivement en acceptant de pouvoir faire des compromis. C'est de cette façon que nous parviendrons à bâtir notre région et à favoriser sa diversification.»

Dans le cas de Roto-SNA, M. Therrien se dit des plus heureux et souhaite maintenant que la réouverture de l'usine se fasse le plus rapidement possible.

# La Régie intermunicipale des déchets de Drummond attend toujours après les promoteurs de la pyrolyse

Gérald PRINCE Drummondville

«La pyrolyse, je ne demanderais pas mieux que ça marche. Mais ça fait un an qu'on n'a pas eu de nouvelles des promoteurs, on se tourne vers d'autres solutions.»

Pour le président de la Régie intermunicipale des déchets du comté de Drummond, M. Henri Paul, c'est un manque flagrant de communications qui cause problème présentement dans le projet d'élimination des déchets, projet caressé par Transformations Distech à Grantham-Ouest.

«Il y a quelques années, la Régie, continue M. Paul, a demandé un projet à Transformations Distech; depuis un an, on n'a eu aucune nouvelle». Pour cette raison, la Régie envisage d'autres solutions.

M. Paul, qui a pris connaissance de la relance du projet dans un article de LA TRIBUNE de vendredi dernier, estime toujours que la pyrolyse constitue la meilleure solution à l'élimination des déchets. Avec tous les problèmes d'enfouissement et d'incinération, il reste persuadé que la pyrolyse constitue la solution d'avenir. Mais rien ne lui indique clairement que Transformations Distech veut aller de l'avant dans ce projet.

«On est tannés de courir après eux autres, c'est aux promoteurs à nous informer maintenant de ce qu'ils ont l'intention de faire», confie M. Paul qui se dit toujours intéressé par l'expérience pilote préconisée par Transformations Distech et plusieurs intervenants de haut niveau, dont l'Université de Sherbrooke, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec.

Le projet de pyrolyse consiste à chauffer les déchets en vase clos: en brûlant, il s'en dégage un gaz méthane qui est immédiatement récupéré et peut servir à chauffer des édifices et les installations, comme les serres du Complexe serricole Drummond, situées à côté de Transformations Distech.

Entre temps, la Régie annonce une importante assemblée pour le mercredi 11 octobre en soirée: elle étudiera la possibilité de se dissoudre et de s'incorporer dans les cadres de la MRC, ce qui semble beaucoup plus difficile à réaliser que cela ne le paraissait au début des démarches, précise M. Paul.



## Voies ferrées recouvertes

Les Drummondvillois sont certains maintenant qu'aucun train du Canadien Pacifique ne reviendra en ville: les voies ferrées de la traverse de l'autoroute 51-55 ont été recouvertes d'asphalte lors de travaux du ministère des Transports cet été. La ligne ferroviaire, provenant de Farnham et Acton Vale, a été abandonnée par le CP après plus d'un siècle d'opération, soit depuis 1871.

## EN BREF

### Pyramide à promouvoir

Drummondville — Malgré les déboires qu'il a subis récemment, l'inventeur Jean St-Germain n'en continue pas moins à promouvoir son projet de gigantesque pyramide. Dans ce but, il lance, avec le concours de l'homme d'affaires Martial Kwan de Drummondville, le Fonds Pyramide 2000 pour faire connaître «la source de l'oeuvre de la pyramide appelée Citadelle de la Paix». Cette rencontre d'information est annoncée pour le jeudi 5 octobre à 19 h 30 au Motel Universel de Drummondville.

### Explosion

Drummondville — Une explosion a secoué le département de composition de l'imprimerie de formules d'affaires Drummond de la rue Saint-Henri à Drummondville peu après 15 h hier.

Sous le choc, qui a été ressenti dans les départements voisins, une partie de l'usine a été évacuée.

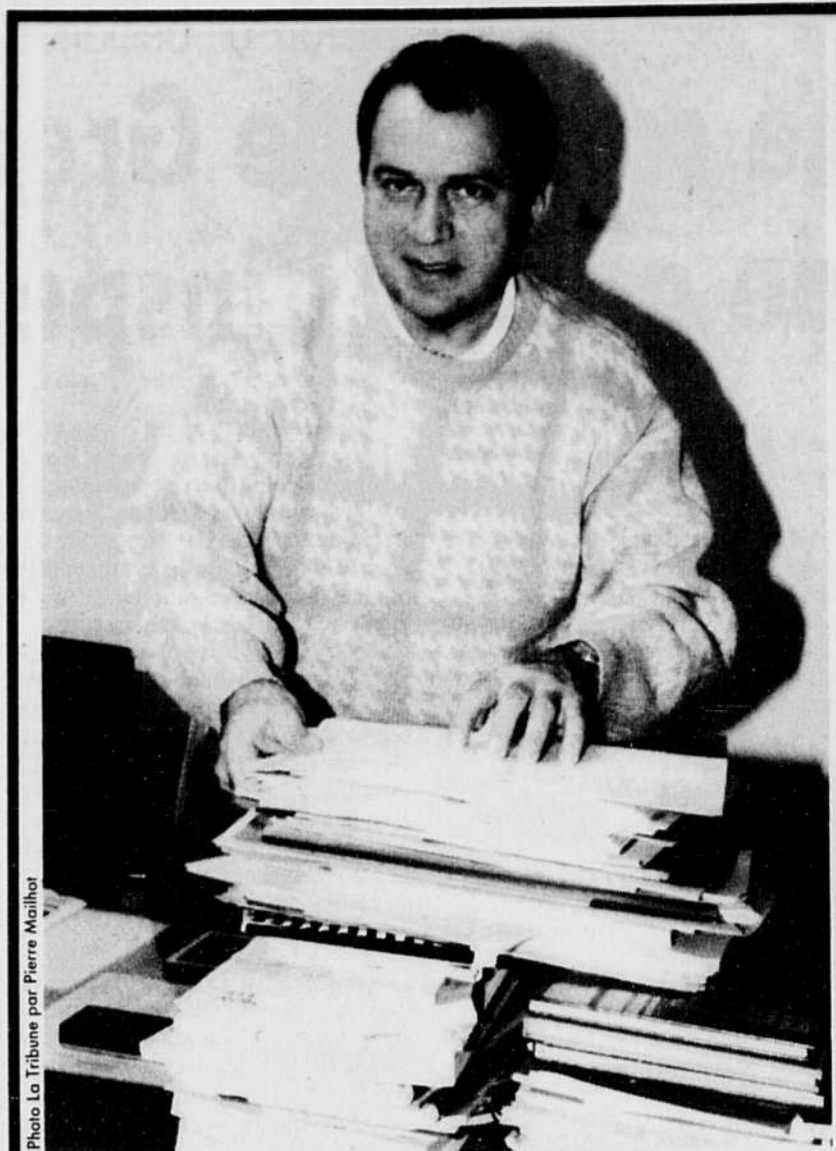
Il semble que l'explosion soit survenue dans le département de fabrication des plaques d'imprimerie, où un produit à base d'alcool est utilisé.

D'ailleurs, sur le porte du département, une affiche interdit aux employés de fumer et indique que des produits explosifs y sont entreposés.

L'explosion n'a fait aucun blessé. Les pompiers de Drummondville n'ont mis que quelques minutes à cerner le problème.

### Visite de l'usine Hyundai

Thetford Mines — La Chambre de commerce de l'Amiante organise sa deuxième visite industrielle de l'année. Il s'agira de l'usine Hyundai de Bromont, demain, le mercredi 4 octobre.



Laurier Gardner fait le ménage dans ses dossiers. «J'ai vécu une expérience extraordinaire et j'ai appris beaucoup, surtout sur les grandeurs et les faiblesses de l'humain», raconte Laurier Gardner, qui a été député d'Arthabaska de décembre 1985 à septembre 1989.

«Déçu mais pas amer»

# Gardner envisage de devenir fonctionnaire

Pierre MAILHOT Victoriaville

La défaite électorale du 25 septembre a été dure pour l'ex-député libéral du comté d'Arthabaska, M. Laurier Gardner et, après quatre jours de décanation, l'émotion coule encore sur son visage. Rencontré à ses bureaux par La Tribune, M. Gardner a avoué qu'il était déçu mais pas amer. «La campagne n'a pas été facile. Cependant, je peux vous dire que j'ai fait une lutte propre, honnête.»

Il pense qu'il aurait eu un meilleur soutien de la population s'il avait pu, entre autres, régler les dossiers de la route 116 et du fameux pont Baril à Arthabaska.

## Nouvelle orientation

L'ex-député libéral veut prendre encore quelques semaines de repos avant de prendre une décision finale sur son avenir. «Je ne pense pas retourner dans le domaine de l'enseignement.»

Il signale qu'il a relevé un gros défi au cours de ces quatre dernières années et qu'il a le goût d'entreprendre d'autres défis. Il envisage, entre autres, une carrière dans le fonctionnarisme.

Chose certaine, il n'est pas question qu'il se représente en politique. «Je n'ai pas envie de faire une crise cardiaque à 50 ans.»

## Quatre ans

M. Gardner souligne qu'il n'a pas fait un travail qui était spectaculaire au cours de ses quatre ans de vie politique. «Ce fut un travail intense où je n'ai pas ménagé mes heures et ma santé. J'ai même délaissé un peu ma famille au cours de ces quatre ans, et aujourd'hui je m'en aperçois.»

Il considère qu'il a fait tout ce qu'il pouvait. «J'ai essayé de réfléter la population du comté. J'ai vécu des choses difficiles mais grandissantes au cours de mon mandat. Je sors de là grandi. J'ai vécu une expérience extraordinaire et j'ai appris beaucoup surtout sur les grandeurs et les faiblesses de l'humain.»

M. Gardner soutient qu'il n'a pas, bien sûr, réussi tous les dossiers. Il souligne qu'il a tout de même mené à bon port certains dossiers comme le Carrefour culturel à Plessisville, le lot 13-C pour l'agrandissement du parc industriel à Princeville, l'agrandissement de deux écoles à Warwick ainsi que la bâtisse multifonctionnelle de la Société d'agriculture, le centre de voirie et le théâtre Paminou à Victoriaville.

«D'ailleurs, plusieurs m'ont reproché au cours de mon mandat d'avoir fait plus souvent plaisir aux péquistes qu'aux libéraux», a-t-il ajouté.

## PRÉSENTATION DES MODÈLES 90



CUTLASS SUPRÊME INTERNATIONAL SÉRIE COUPÉ 1990

PRIX  
CONCURRENTIEL  
SUR TOUS NOS  
MODÈLES 1990  
EN STOCK

TOTAL  
GARANTIE  
DE 3 ANS / 80 000 KM

BON CHOIX  
DE VOITURES USAGÉES

CHEVROLET  
OLDSMOBILE  
SYMBOL D'EXCELLENCE

ADAM  
AUTOMOBILES INC.

541, rue Principale ouest  
COATICOOK

4081

COMITÉ  
ACTION  
FAMILLE  
ESTRIE  
INC.

LA FAMILLE D'AUJOURD'HUI ET SES NOUVEAUX DÉFIS  
COLLOQUE — 4 OCTOBRE 1989  
de 17h00 à 22h00 au pavillon de l'Éducation de l'Université de Sherbrooke.  
Faites valoir vos idées et vos besoins en matière familiale.  
Inscrivez-vous maintenant.  
823-6951

4071

# National

Trois organismes présente un forum sur la question

## Etre jeunes et parents... un mariage pas évident

Norman DELISLE Québec (PC)

A 23 ans, un couple de jeunes veut avoir trois enfants. A 31 ans, le même couple n'a toujours pas d'enfant et n'en veut plus.

C'est pour connaître les motifs de ce changement de philosophie que trois organismes du gouvernement, le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil de la famille et le Conseil des affaires sociales organisent en fin de semaine prochaine un forum intitulé «Etre jeunes et parents».

«Les jeunes qui veulent devenir parents rencontrent des obstacles qui leur semblent insurmontables. Il nous faut identifier ces obstacles et chercher des solutions qui permettraient aux jeunes couples de concilier les responsabilités parentales et leurs autres préoccupations», a expliqué hier la présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Mme Brigitte Lepage.

Mme Lepage, qui était accompagnée du président du Conseil de la famille, Bernard Fortin, et de la présidente du Conseil des affaires sociales, Madeleine Blanchet, croit posséder certaines explications qui incitent les jeunes parents à changer d'idée sur le nombre d'enfants qu'ils désirent: la volonté de poursuivre des études avancées, le goût de travailler et de gagner de l'argent, l'instabilité de plus en plus grande des couples.

A ce dernier sujet, les statistiques citées par Mme Lepage sont révélatrices: le nombre de divorces augmente, il y a au Québec 21 pour cent de familles monoparentales, elles sont principalement dirigées par des femmes et leur revenu annuel frise souvent les 8,000 \$. De plus, on compte près de 200,000 couples qui vivent en union libre.

Une centaine de jeunes sont attendus au colloque qui portera en fin de semaine sur ces questions.

### L'aide...

Plusieurs interrogations seront soulevées: hommes et femmes peuvent-ils s'entendre sur le partage des responsabilités parentales, peut-on compter sur l'aide d'amis, de parents, de voisins ou de groupes d'entraide pour exercer nos responsabilités de parents?

On analysera également si les services publics sont adéquats pour venir en aide aux jeunes couples de parents: les services de garde conviennent-ils, y a-t-il un service de transport convenable de même que des services de santé valables?

Il y a aussi un problème d'isolement des jeunes parents. Les loisirs et

les activités culturelles disponibles sont-ils suffisants et de qualité? Sont-ils accessibles sur le plan financier, physique et organisationnel?

Enfin, le gouvernement pense-t-il aux jeunes familles? Les parents sont-ils pénalisés à cause de leur condition?

A cet égard, les trois présidents des conseils consultatifs sont sévères à l'endroit des politiques gouvernementales.

«Certains croient que l'aide financière gouvernementale versée aux parents devrait être le double de ce qu'elle est actuellement, mais le gouvernement a choisi un autre rythme, un rythme qu'il veut compatible avec ce qu'il perçoit comme étant ses moyens de payer», a dit Mme Blanchet. Bref, le gouvernement a «choisi la méthode douce», a-t-elle ironisé.

Quant à Mme Lepage, elle a suggéré qu'il faudrait peut-être une «discrimination positive» envers les jeunes dans une politique gouvernementale favorable aux parents.

Enfin, le président du Conseil de la famille, Bernard Fortin, a déploré que la politique gouvernementale «Famille en tête» ait été rendue publique en pleine campagne électorale, de sorte que le document a finalement eu peu d'impact.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

564-5450

### ESTIMATEUR

Une entreprise de la région de St-Jean-sur-Richelieu recherche un estimateur dans le secteur du vitrage et de l'aluminium.

Salaires à discuter, selon expérience et qualifications.

Faites parvenir votre C.V. ou présentez vous, chez:

Vitrierie André Lebeau Inc.  
(André Désourdy, président)  
212 St-Jacques  
St-Jean-sur-Richelieu  
J3B 2K7  
(514) 347-2359 60581



INGERSOLL-RAND CANADA INC.  
SHERBROOKE

### INSPECTEUR-VÉRIFICATEUR EN SOUDAGE

Notre compagnie est à la recherche d'un inspecteur-vérificateur en soudage pour notre usine qui détient un prestige dans la fabrication mécanique.

Le candidat doit posséder une bonne connaissance des différents procédés de soudage et avoir une connaissance pertinente de la lecture de plans. Excellentes conditions de travail et avantages sociaux avantageux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Coordonnateur des relations industrielles  
C.P. 1500  
Sherbrooke, Québec  
J1H 5M3 4635

### INDUSTRIES



Les Industries F.P. inc., fabricant de chaudières industrielles et résidentielles requiert les services de:

### SOUDEUR HAUTE PRESSION /ASSEMBLEUR

#### CRITÈRES:

- Expérience en soudure haute pression et en assemblage
- Secondaire V et attestation en soudure et ou équivalent
- Apté à passer épreuve de soudure position 1F semi-automatique et 2G manuelle
- Apté à lire plans avec symbole de soudage
- Bonne dextérité et vitesse d'exécution
- Autonome, responsable, ponctuelle.

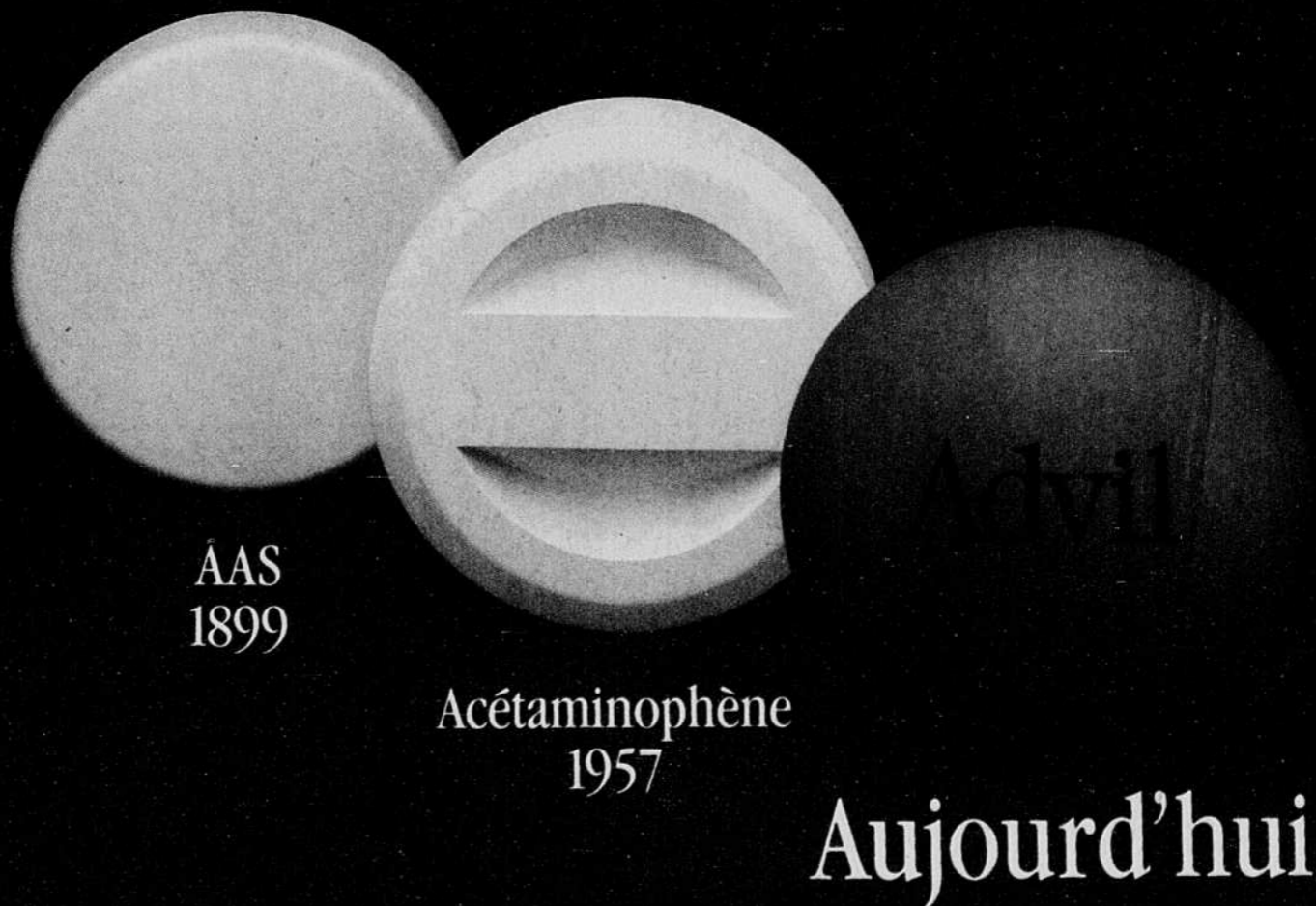
#### SALAIRE:

- Selon la convention collective.
- Faites parvenir curriculum vitae ou vous présenter à l'adresse suivante pour remplir une formule d'application:

20, chemin Windsor  
Bromptonville (Québec)  
JOB 1H0 5428

## MAINTENANT ICI!

# Les meilleures nouvelles depuis plus de 30 ans dans le domaine des analgésiques sans ordonnance.



## Plus de familles comptent trois enfants

Québec (PC)

Le nombre d'enfants de troisième rang a augmenté de 12 pour cent au cours des six premiers mois de l'année 1989, indiquent les données du Bureau de la statistique du Québec.

On a enregistré de janvier à juin 1989 la naissance de 5,752 enfants de troisième rang, soit 616 de plus que pour la même période l'an dernier.

Cette augmentation serait-elle attribuable à la subvention de \$3,000 (\$4,500 depuis mai 1989) versée aux parents lors de la naissance de leur troisième enfant?

«On ne peut pas encore dire qu'il y a un lien de cause à effet», commente la présidente du Conseil des affaires sociales, le Dr Madeleine Blanchet.

## Pluies acides étudiées par 12 000 élèves

Toronto (PC)

Environ 12,000 élèves canadiens et américains ont entrepris hier un projet d'étude et de sensibilisation au phénomène des pluies acides.

Le projet, d'une durée d'un mois, est l'initiative d'un groupe environnemental canadien, Public Focus.

A l'aide d'une trousse conçue en Grande-Bretagne, les élèves des classes de quatrième à la huitième année en Ontario, dans les Etats de New York, Pennsylvanie et Ohio recueilleront l'eau de pluie et mesureront son degré d'acidité.

Les données ainsi recueillies seront ensuite expédiées à un laboratoire et permettront d'améliorer les connaissances scientifiques actuelles sur le problème des pluies acides, mais les organisateurs voient surtout dans ce projet un outil éducatif.

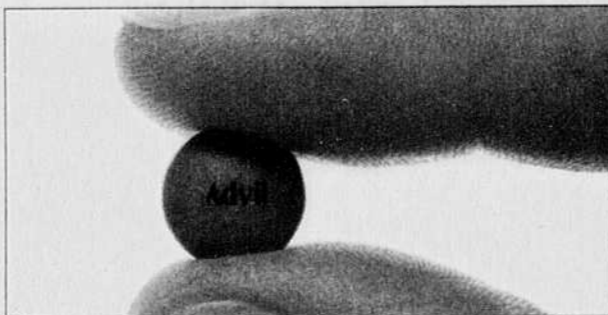
S'il est jugé concluant, le projet sera repris à travers le Canada et les Etats-Unis l'an prochain, avec 120,000 écoliers.

## Voici une toute nouvelle génération d'analgésique sans ordonnance.

Advil ne ressemble en rien à tout ce que vous avez déjà acheté auparavant. Le nouveau comprimé Advil est essentiellement composé d'ibuprofène. Depuis 1957, il est le tout premier analgésique à ne pas nécessiter d'ordonnance; il est nettement différent des autres de sa catégorie et soulage vraiment de façon efficace la douleur.

## Maintenant au Canada sans ordonnance.

L'ibuprofène a été prescrite plus de 130 millions de fois dans le monde entier. Ce médicament porte le nom d'Advil et se trouve maintenant sans ordonnance au Canada. Aux États-Unis, Advil est actuellement l'analgésique sans ordonnance qui gagne le plus en popularité.



Bien souvent, un seul comprimé suffit.

Advil est le choix contemporain pour soulager: maux de tête, muscles endoloris, maux de dents, douleurs menstruelles, douleurs arthritiques mineures ou pour diminuer le taux de fièvre. De fait,



Advil est si efficace que bien souvent, un seul comprimé suffit. Sans oublier qu'avec Advil, il y a peu de chances que vous ayez l'estomac dérangé.

Demandez Advil à votre pharmacien. Une toute nouvelle génération d'analgésique sans ordonnance.

2 \$ CECI N'EST PAS UN BON DE MAGASIN. 2 \$

Obtenez 2 \$ de rabais avec Advil.

**Advil**

Pour recevoir 2 \$ par chèque, vous n'avez simplement qu'à procéder de la façon suivante: 1. Achetez 2 boîtes, n'importe lesquelles sauf celles de 8 comprimés ou caplets. 2. Envoyez cette formule dûment remplie accompagnée du côté de la boîte sur lequel apparaît le symbole CUP à: Rabais en argent ADVIL, C.P. 9419, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4W8

Cette offre n'est valable qu'au Canada seulement et est limitée à un remboursement par foyer, groupe ou organisation. Seules les demandes suffisamment affranchies et renfermant une preuve d'achat seront honorées. Veuillez attendre de 4 à 6 semaines pour le retour. L'offre se termine le 30 juillet 1990.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

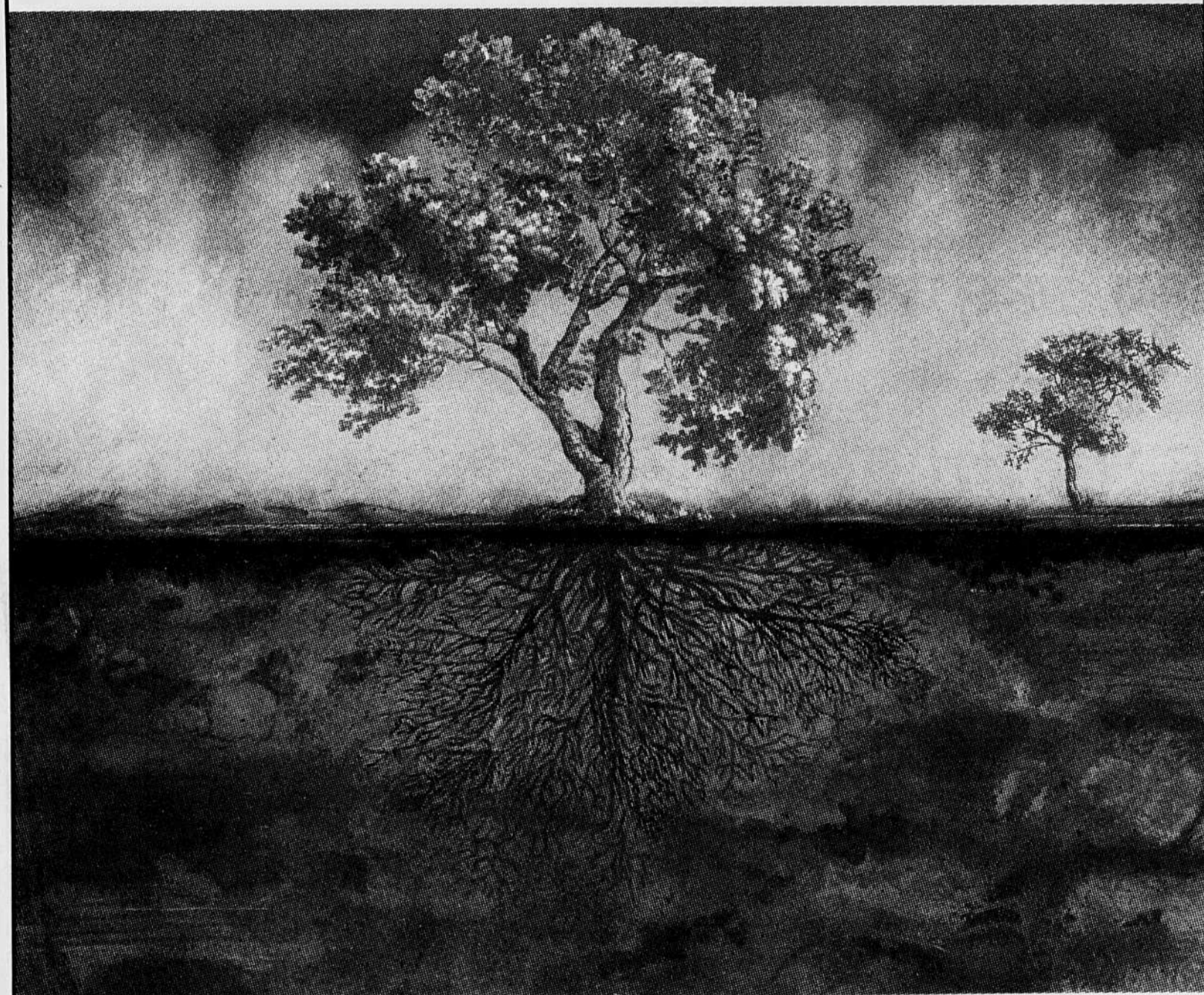
Suivre la posologie. \* On peut maintenant se procurer de l'ibuprofène sans ordonnance.

## EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT, LA NATURE DONNE L'EXEMPLE

L'ARBRE nous montre qu'il ne faut pas aller bien loin pour s'approvisionner. Il puise dans le sol qui l'entoure ce qui lui est nécessaire et, ce faisant, s'enracine toujours davantage.

AU Québec, McDonald's observe ce principe et s'approvisionne ici d'abord, que ce soit pour du pain, des légumes ou d'autres denrées. Quant au boeuf, il est d'origine canadienne, pur à 100%. Il s'agit de boeuf désossé de première qualité, laquelle est certifiée après inspection gouvernementale.

CETTE même politique d'approvisionnement est observée partout dans le monde. McDonald's recherche du boeuf d'origine locale tout en s'assurant qu'il corresponde à ses critères stricts de qualité. Profitons-en



pour mentionner que jamais McDonald's ne s'est approvisionnée à partir de troupeaux vivant sur le territoire de la forêt tropicale d'Amérique du Sud. Et que jamais non plus elle ne le fera. Soucieuse des questions environnementales, McDonald's est parfaitement consciente des dommages écologiques qu'occasionnerait une telle pratique.

COMME l'arbre, McDonald's s'approvisionne donc tout près de son lieu d'activité. Elle contribue ainsi au dynamisme de l'économie environnante, facilite son intégration à la communauté et s'enracine toujours de plus en plus dans son milieu. Voyez que le bon sens est parfois lui aussi tout près de nous, juste à côté, dans notre jardin...

«C'est la politique de McDonald's dans chaque pays où nous avons des restaurants d'employer exclusivement du boeuf produit et transformé localement. Nous n'achetons donc pas du boeuf provenant de la forêt tropicale amazonienne, ou des terrains fraîchement déboisés de cette région. Nous ne l'avons jamais fait et ne le ferons jamais non plus. Cette politique est en vigueur et rigoureusement observée.»

POLITIQUE  
CORPORATIVE

